



# MAFAP SPAANA

Monitoring African Food and Agricultural Policies  
Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique

## **ANALYSE DES INCITATIONS ET PENALISATIONS POUR LE MAÏS AU BURKINA FASO**

---

OCTOBRE 2012



Cette note est produite par le projet de suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA).

Il s'agit d'un document technique destiné principalement à un usage interne qui sera éventuellement utilisé pour produire le rapport national du projet SPAAA. Cette note technique sera mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.

Le projet SPAAA est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avec la collaboration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des partenaires nationaux dans les pays participants.

Ce projet est soutenu financièrement par la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la FAO.

L'analyse présentée dans ce document est le résultat des partenariats établis, dans le cadre du projet SPAAA, avec les gouvernements des pays participants et diverses institutions nationales.

Pour en savoir plus: <http://www.fao.org/mafap/accueil-du-spaaa/fr/>

Citation suggérée:

Guissou R., Ilboudo F., Palé R., Haoua C., Kouanda A., 2012. Analyse des incitations et pénalisations pour le maïs au Burkina Faso. Série notes techniques, SPAAA, FAO, Rome.

© FAO 2013

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

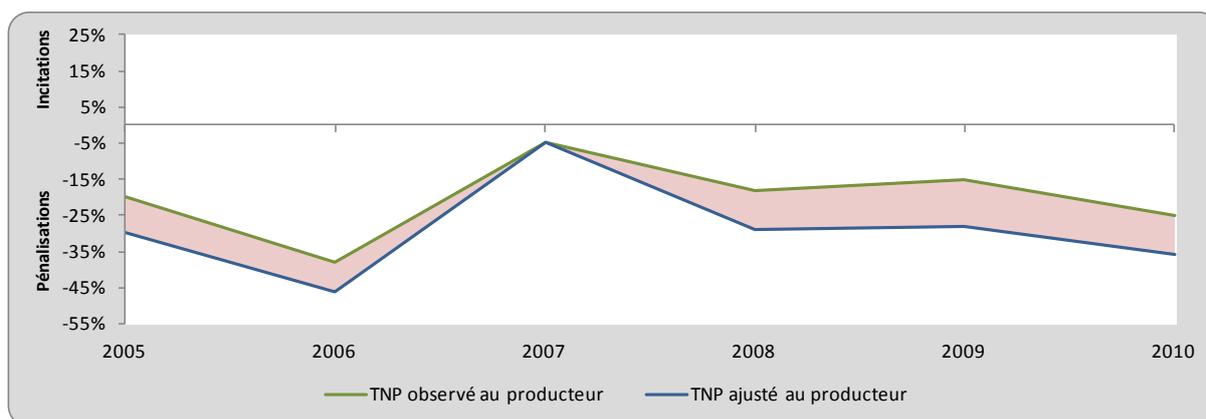
Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org).

## RÉSUMÉ DE LA NOTE

Produit : Mais  
Période d'analyse: 2005 – 2010  
Statut d'échange : Exporté sur toute la période sauf 2007

- de 1985 à nos jours, les quantités de maïs produites sont passées de 9 pour cent à plus de 17 pour cent de la production céréalière totale du pays. Cette croissance est due à l'extension des surfaces et à la hausse des rendements. La production actuelle dépasse un million de tonnes avec des rendements moyens de 3.7 tonnes en culture irriguée et 1.5 tonne en culture pluviale.
- Le maïs est une céréale dont le statut d'échange varie en fonction des années bien que sur les 15 années entre 1995 et 2009, le maïs a plutôt été un produit d'exportation. Les exportations se limitent à l'espace sous régional, l'intensité des échanges montre que le maïs est globalement peu échangé. En termes d'exportations, le maïs est la première céréale sèche exportée par le pays bien qu'elle soit la troisième production derrière le mil et le sorgho.



- Notre analyse fait ressortir que les producteurs de maïs burkinabés impliqués dans les flux d'exportation en direction du Niger sont globalement pénalisés. L'essentiel des pénalisations mesurées provient (i) du haut niveau des coûts d'accès et (ii) des marges des intermédiaires et notamment des grossistes qui bénéficient d'un fort pouvoir de marché.
- L'intégration au marché international est encore trop limitée pour permettre aux producteurs de pouvoir éventuellement tirer parti des opportunités en termes de prix quand celles-ci existent.

## Table des matières

RÉSUMÉ DE LA NOTE .....	2
Table des matières .....	3
1. Objet de la note .....	4
2. CONTEXTE DU PRODUIT .....	5
PRODUCTION.....	6
CONSOMMATION/UTILISATION.....	9
COMMERCIALISATION ET ECHANGES .....	11
BRÈVE DESCRIPTION DE LA COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION .....	14
DECISIONS ET MESURES POLITIQUES.....	17
3. BESOINS EN DONNEES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS.....	19
STATUT D’ECHANGE DU MAÏS.....	19
PRIX ETALONS.....	21
PRIX DOMESTIQUES .....	23
TAUX DE CHANGE.....	24
COUT D’ACCES.....	24
EXTERNALITES .....	28
BUDGET ET AUTRES TRANSFERTS .....	28
AJUSTEMENTS EN QUALITE ET QUANTITE .....	28
VUE D’ENSEMBLE DES DONNEES .....	29
CALCUL DES INDICATEURS .....	31
4. ANALYSE DES INDICATEURS ET INTERPRÉTATIONS.....	33
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	38
MESSAGE PRINCIPAL .....	38
RECOMMANDATIONS .....	39
LIMITES.....	39
BESOINS EN RECHERCHE APPROFONDIE .....	40
BIBLIOGRAPHIE.....	41
ANNEXE I: Méthodologie utilisée pour l’analyse .....	42
ANNEXE II: Données et calculs utilisés dans l’analyse.....	43

## 1. Objet de la note

Cette note technique décrit et analyse les incitations et les pénalisations sur les marchés pour le maïs produite au Burkina Faso. Elle représente un document technique destiné à alimenter le rapport-pays SPAAA.

A cette fin, nous comparons les moyennes annuelles des prix au producteur et sur le marché de gros avec les prix de référence calculés sur la base du prix du même produit sur le marché international (sous-régional dans le cas de cette note). Les écarts entre les prix de référence et les prix le long de la filière indiquent dans quelle mesure les incitations (écarts positifs) ou les pénalisations (écarts négatifs) existent au niveau de la ferme et du marché de gros. Le taux nominal de protection (TNP) permet d'exprimer ces écarts en termes relatifs. Ces indicateurs clés sont utilisés afin de mettre en évidence les effets des politiques et des écarts de développement des marchés sur les prix.

La note commence par un bref examen de la production, la consommation, du commerce et des décisions de politiques et mesures affectant le marché du produit. Elle fournit ensuite une description détaillée de la façon dont les éléments clés pour l'analyse des prix ont été obtenus. Les indicateurs MAFAP/SPAAA sont ensuite calculés avec ces données et interprétés par une mise en relation avec les politiques existantes et les caractéristiques du marché. L'analyse effectuée est spécifique au produit et au pays et couvre la période 2005-2010. Les indicateurs ont été calculés en utilisant les données disponibles provenant de différentes sources pour cette période et sont décrits dans la partie 3.

Les résultats de cette analyse sont destinés aux acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires. Ils peuvent aussi servir d'ingrédient pour un dialogue politique fondé sur des faits au niveau national ou régional.

Cette note technique ne doit pas être interprétée comme une analyse de la filière ou une description détaillée de la production, de la consommation ou de la structure des échanges. Toutes les informations relatives à ces domaines sont présentées uniquement dans le but de fournir des éléments de contexte sur le produit étudié, et pour aider le lecteur à comprendre les grandes tendances afin de faciliter l'interprétation des indicateurs.

Toutes les informations sont préliminaires et susceptibles d'être examinées à nouveau avant toute validation.

## 2. CONTEXTE DU PRODUIT

Pays sahélien à vocation agricole, le Burkina Faso a une production végétale dominée par les céréales. Le maïs au Burkina Faso occupe la troisième place parmi les céréales cultivées tant au niveau des superficies, de la production qu'au niveau de la consommation (Enquête permanente agricole/Direction générale pour promotion de l'économie rurale (DGPER, 2010)).

La politique sur le maïs s'intègre dans le plan d'action sur les céréales (mil, maïs, sorgho) mis en œuvre de 2002 à 2006 pour lequel l'objectif global annoncé par le gouvernement est d'«augmenter la rentabilité économique et financière des filières céréalières afin de participer de manière durable à la sécurité alimentaire», tandis que l'objectif spécifique est «d'accroître la performance des acteurs de la filière par la création d'un environnement favorable et par l'amélioration de leurs organisations». Un des aboutissements de ce plan a été la création du Comité interprofessionnel sur les céréales du Burkina Faso (CIC-B). Celui-ci est composé de toutes les associations professionnelles intervenant dans la filière des céréales sèches (mil, maïs et sorgho) et comprend les organisations de producteurs, des commerçants grossistes ou détaillants, des transformateurs, des importateurs d'équipement et d'intrants agricoles. Il joue le rôle d'interface entre les opérateurs, les organisations professionnelles et l'Etat dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement de la filière. L'appui des Organisations Paysannes vis-à-vis des institutions financières afin de pouvoir répondre à leur besoin de financement est également un rôle dévolu au CIC-B.

La mise en œuvre du plan d'action a également consisté à renforcer le système d'information et de communication pour répondre aux besoins exprimés par les acteurs de la filière, ce qui réduit les problèmes d'asymétrie d'information de la filière. En outre, les organisations des producteurs et des commerçants sont renforcées et profitent mieux du marché libre national et régional.

L'environnement institutionnel est caractérisé par la cohabitation des institutions publiques et des institutions privées et associatives. Les institutions et personnes privées intervenant dans les filières se divisent en deux groupes:

- les opérateurs économiques, regroupés en fournisseurs d'équipements, d'engrais et de pesticides, les collecteurs et les transformateurs, et enfin les importateurs;
- les coopératives et les structures associatives notamment les OP ou OPC, l'Observatoire national des céréales et le Comité interprofessionnel des céréales du Burkina (CIC-B).

La prise en compte de l'Etat comme acteur des productions de céréales se justifie par son rôle dans l'orientation et dans la réalisation des investissements, et par l'importance des ressources qu'il tire de la filière (impôts et taxes). Le maïs bénéficie des interventions gouvernementales spécifiques au riz et au coton. En effet, le maïs irrigué est produit sur le même site de production que le riz tandis que le crédit coton (engrais minéraux, notamment) est souvent détourné en partie au bénéfice du maïs.

Partant de ces stratégies gouvernementales, on pourrait se poser les questions suivantes : les producteurs de maïs répondent-ils aux incitations gouvernementales ? L'organisation de la filière est-elle en mesure de faire circuler efficacement les signaux du marché ?

## PRODUCTION

Les résultats et des performances relativement bonnes pour le maïs peuvent être mis en relation avec l'attention particulière de l'Etat et de ses partenaires au développement pour le secteur agricole burkinabé. En effet, de 1985 à nos jours, les quantités de maïs produites sont passées de 9 pour cent à plus de 17 pour cent de la production céréalière totale du pays. Cette croissance est due à l'extension des surfaces et à la hausse des rendements. La production actuelle dépasse un million de tonnes avec des rendements moyens de 3.7 tonnes en culture irriguée et 1.5 tonne en culture pluviale.

Cependant, le secteur demeure marqué par des contraintes importantes : la faible productivité, la forte dépendance à la pluviométrie, les faibles liens avec les marchés et les systèmes financiers, la gestion foncière difficile, la faible transformation et la valorisation insuffisante des productions agricoles.

Les résultats de la première phase du recensement général de l'agriculture (RGA 2006-2010) ont montré que la culture du maïs est pratiquée par 78,6 pour cent des ménages agricoles en saison pluvieuse. Les principales régions à forte proportion de ménages agricoles producteurs de maïs en saison pluvieuse sont le sud-ouest (93,3 pour cent), l'est (91,7 pour cent), le centre-nord (89,2 pour cent) et les Cascades (89,2 pour cent). Par contre, les deux régions à faibles proportions de ménages agricoles produisant le maïs en saison pluvieuse sont celles du centre et du Sahel avec respectivement 42,9 pour cent et 61 pour cent (DGPER, 2009).

**Tableau 1: taux de ménages agricoles pratiquant la culture du maïs par région selon la saison**

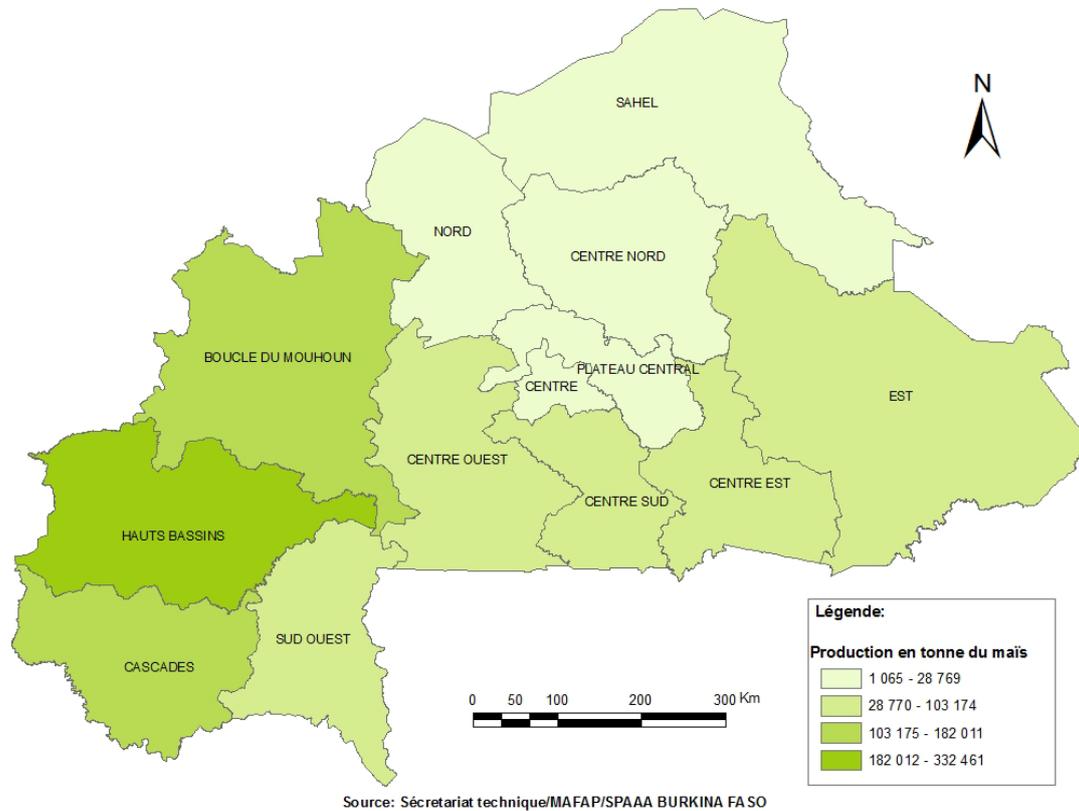
REGION	Saison pluvieuse	Saison sèche	Nombre ménages
Boucle du Mouhoun	68,5%	0,9%	171 432
Cascades	89,2%	2,6%	44 374
Centre	42,9%	0,5%	96 122
Centre-Est	81,6%	0,9%	125 969
Centre-Nord	89,2%	1,0%	126 730
Centre-Ouest	82,3%	0,5%	121 961
Centre-Sud	85,3%	0,3%	80 964
Est	91,7%	0,7%	142 047
Hauts-Bassins	78,4%	1,4%	141 613
Nord	82,4%	0,9%	122 972
Plateau Central	87,6%	0,6%	75 536
Sahel	61,0%	0,5%	119 448
Sud-Ouest	93,3%	0,5%	75 627
<b>Burkina</b>	<b>78,6%</b>	<b>0,8%</b>	<b>1 444 795</b>

Source: DGPER

La production de la saison sèche occupe seulement 0,8 pour cent des ménages agricoles au niveau national. Les seules régions ayant une proportion de ménages agricoles pratiquant la culture du maïs en saison sèche supérieure à 1 pour cent sont celles des Cascades, du centre-nord et des Hauts-Bassins avec respectivement 2,6 pour cent et 1,4 pour cent. Toutes les autres régions ont une proportion de ménages agricoles pratiquant le maïs en saison sèche inférieure à 1 pour cent. Les régions à plus faible proportion de ménages producteurs du maïs en saison sèche sont le centre-sud (0,3 pour cent), le centre, le centre-ouest, le Sahel et le sud-ouest avec chacune 0,5 pour cent.

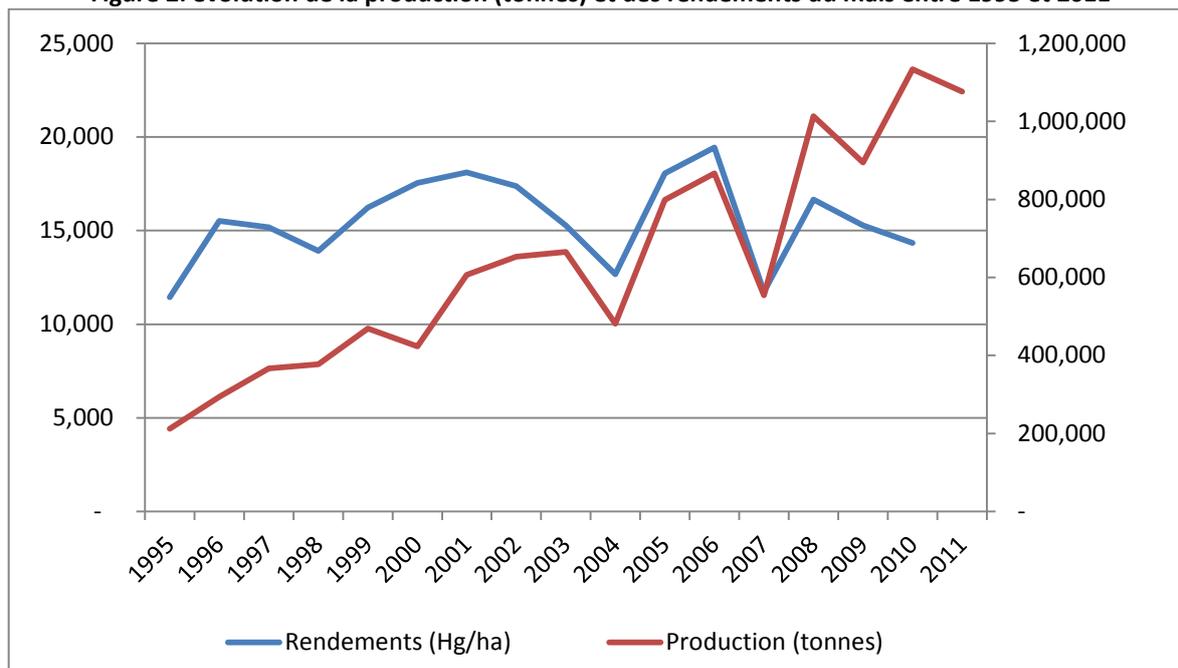
La production du maïs est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires nationaux. La demande nationale en maïs s'accroît et satisfaire cette demande, notamment par l'amélioration des rendements, constitue un défi pour les producteurs.

**Figure 1: carte de zones de production de maïs au Burkina Faso en 2011**



La production céréalière est passée de 2 450 000 tonnes en 1991 à 4 560 574 en 2010, soit une augmentation de 86 pour cent, en l'espace de vingt ans. Sur la même période, la production de maïs est passée de 315 100 tonnes à 1 133 480 tonnes soit une augmentation de 260 pour cent. Ce fort taux d'accroissement de la production de maïs par rapport à l'ensemble des autres céréales trouve sa raison dans l'extension relativement importante des superficies emblavées en maïs, conjuguée avec l'amélioration des rendements par comparaison aux autres spéculations. En effet, sur la même période, les superficies emblavées en maïs ont augmenté de 323 pour cent contre 53 pour cent pour l'ensemble des autres céréales (DGPER, 2012).

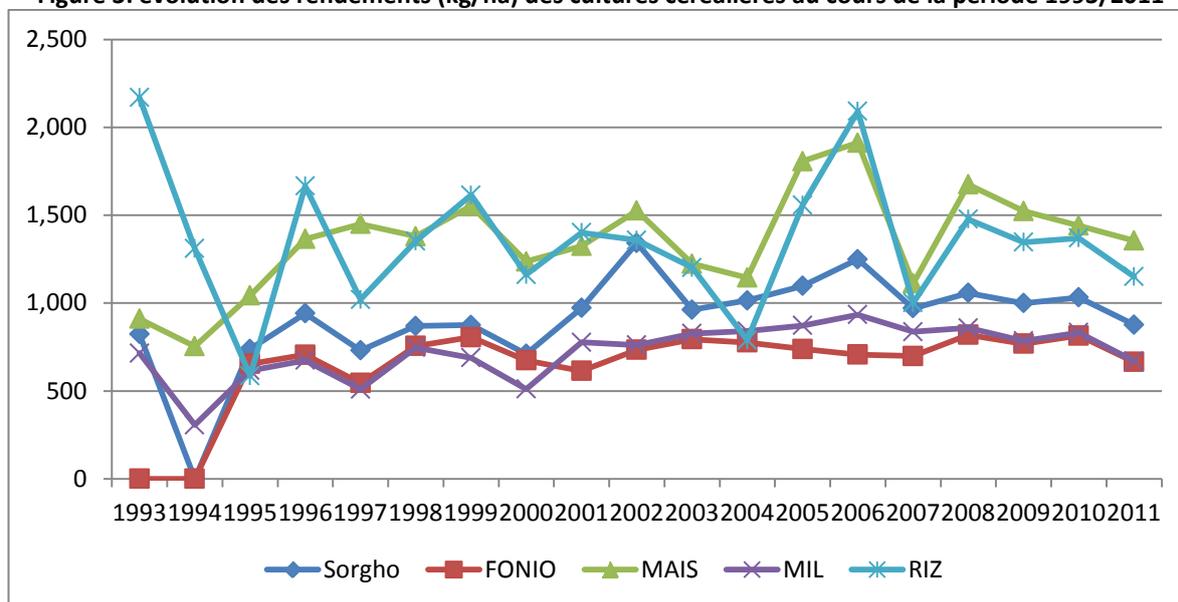
**Figure 2: évolution de la production (tonnes) et des rendements du maïs entre 1995 et 2011**



Source: DGPER 2011 et FAOSTAT pour les rendements

Sur la période 1995-2011, les rendements en maïs, bien qu'évoluant dans la même tendance que ceux des autres céréales, connaissent un accroissement plus que proportionnel (en dehors des rendements du riz) au cours des bonnes campagnes agricoles.

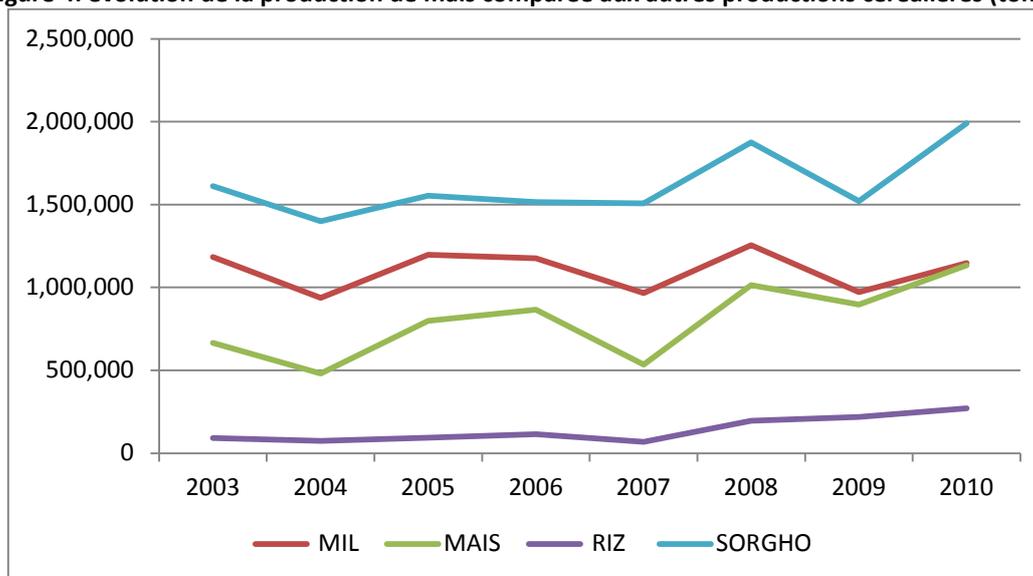
**Figure 3: évolution des rendements (kg/ha) des cultures céréalières au cours de la période 1993/2011**



Source: DGPER, 2012

L'analyse de la composition céréalière au Burkina Faso pour 2010 montre que le maïs représentait 25 pour cent de la production totale. L'augmentation régulière du niveau de production céréalière a été obtenue grâce à un accroissement moyen annuel des volumes de production de 13 pour cent au cours de la période 2006-2010. Pour le cas du maïs, le taux d'accroissement annuel moyen est de 60 pour cent entre 2003 et 2010, à un rythme régulier.

**Figure 4: évolution de la production de maïs comparée aux autres productions céréalières (tonne)**



Source: DPSAA/DGPER 2010

Les superficies emblavées pour les céréales sont passées de 2 519 800 ha en 1990 à 4 291 496 ha en 2010, soit une augmentation de 70 pour cent, avec un potentiel d'extension important étant évalué pour toutes les cultures à 9 000 000 ha. En 2010, le maïs représentait 22,3 pour cent des superficies céréalières totales et, en moyenne sur la période 1990-2010, environ 11,2 pour cent des superficies totales emblavées.

## CONSOMMATION/UTILISATION

La consommation des produits céréaliers au Burkina Faso représente plus de 60 pour cent des besoins caloriques de la population (Bilan alimentaire DGPER 2012). La part du maïs dans la satisfaction de ces besoins caloriques est estimée en moyenne à 19 pour cent.

Les prix des céréales sèches, et donc du maïs, ont connu dans l'ensemble<sup>1</sup> des fluctuations au cours des quinze dernières années (voir Figure 5 ci-dessous). Ces fluctuations sont scindées en cinq phases:

- La période 1990-1993 : caractérisée par une baisse moyenne de 11 pour cent de l'ensemble des prix des céréales;
- La période 1994-1998 : caractérisée par la dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994, la rémunération des producteurs a connu une hausse importante; le prix moyen d'un kilogramme de céréale a subi une hausse moyenne de 17 pour cent au cours de la période;
- La période 1998-2000 : caractérisée par une baisse moyenne de 19 pour cent des prix des céréales;
- La période 2001-2006 marquée par une importante fluctuation des prix. Le prix moyen du kilogramme de céréale a atteint un pic en 2002 à 112 FCFA et s'est stabilisé à 106 FCFA en 2006;
- La période 2007-2010 caractérisée par l'envolée des prix des céréales. Cette période couvre la crise des prix des produits alimentaires qui a touché la plupart des produits de première

<sup>1</sup> Notons ici que les prix du maïs suivent la même tendance que ceux de l'ensemble des autres céréales.

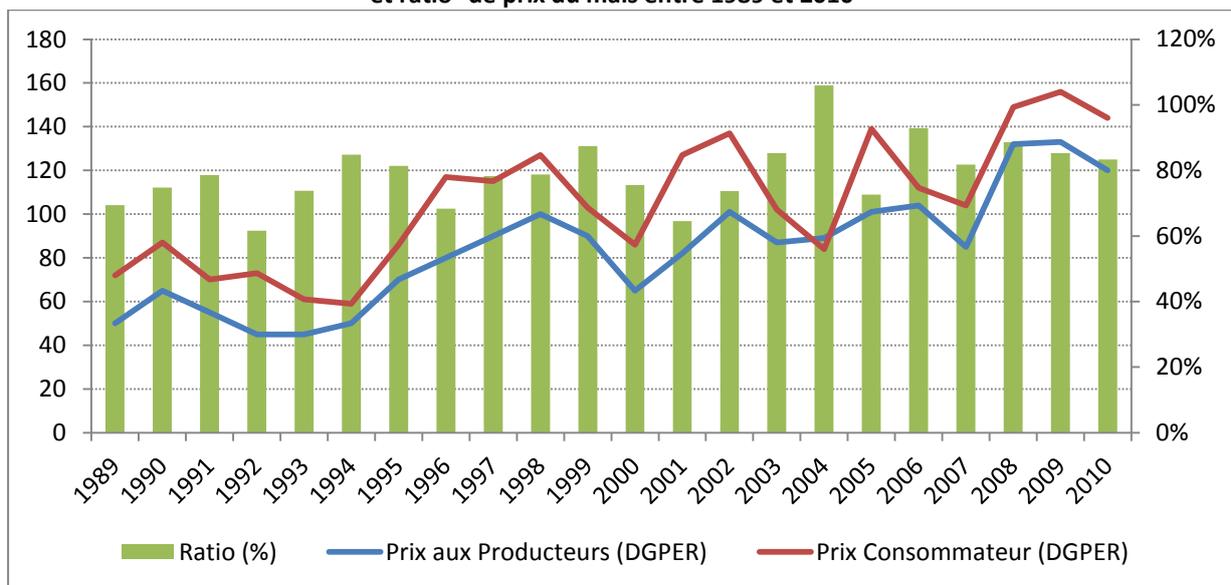
nécessité dont les céréales. En effet, entre 2007 et 2008, le taux d'accroissement des prix des céréales a été d'environ 33 pour cent.

Contrairement aux prix aux producteurs (voir Figure 5) dont les fluctuations sont moindres, la volatilité des prix des produits agricoles a été plus marquée au niveau des consommateurs avec des évolutions en dents de scie sur les 22 dernières années.

Pour le cas spécifique du maïs, les plus grandes variations de prix au consommateur ont été de +32 pour cent entre 2000-2001, +40 pour cent entre 2004-2005 et +30 pour cent entre 2007-2008. On remarque que la hausse la plus forte n'a pas eu lieu au moment de la crise internationale sur le prix des produits agricoles et alimentaires mais en 2004/05 pour des raisons conjoncturelles (sécheresse) sur le marché domestique.

Pour l'ensemble des variations relativement importantes des prix aux consommateurs, la principale cause provient des campagnes agricoles qui n'ont pas permis des productions en quantités satisfaisantes par rapport à la demande du marché domestique.

**Figure 5: évolution des prix producteur et consommateur (FCFA/kg) et ratio<sup>2</sup> de prix du maïs entre 1989 et 2010**



Source: DPSAA/DGPER 2012

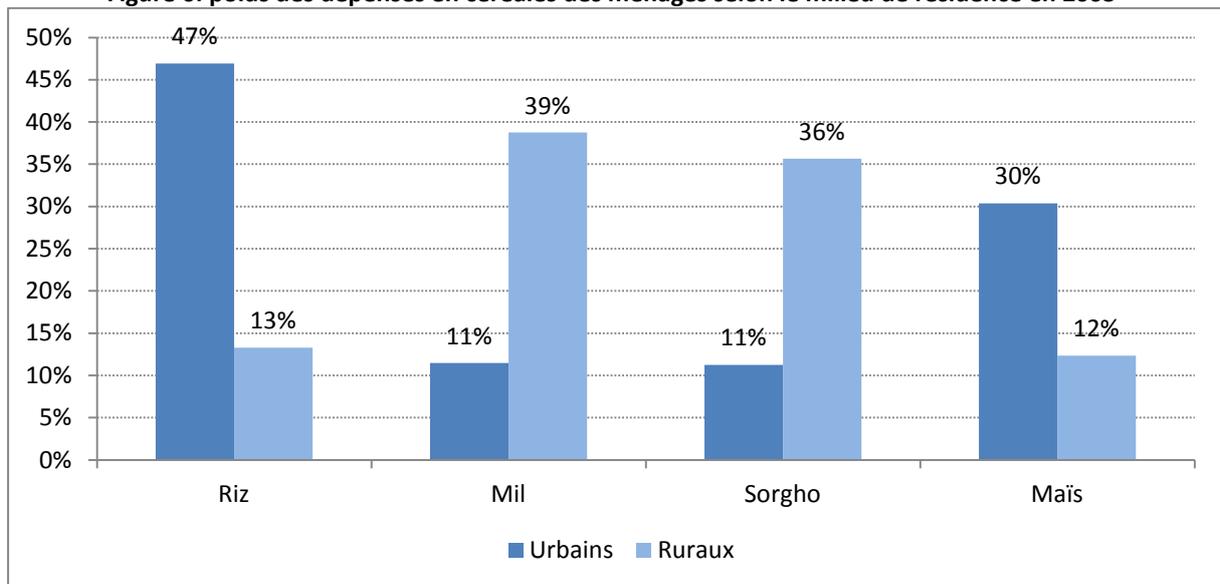
Les prix aux producteurs, bien qu'ils aient fluctué dans le même sens, ont augmenté de façon moins que proportionnelle par rapport aux prix aux consommateurs. Cet effet de transmission imparfaite entre les prix aux producteurs et les prix aux consommateurs s'explique par la rigidité relative des prix aux producteurs par rapport aux prix aux consommateurs. En effet, les producteurs réussissent rarement à influencer sur les cours en vue d'obtenir des prix plus rémunérateurs car ils pâtissent d'un faible pouvoir de négociation face aux commerçants grossistes. Cela est principalement le résultat d'une organisation de la production et donc de l'offre peu efficace. En outre, en cas de mauvaise campagne agricole, des attitudes spéculatives de la part des commerçants sont observées, qui font grimper les prix sur le marché de la consommation.

<sup>2</sup> Ratio prix producteur/prix consommateur.

Une analyse de l'évolution du ratio prix au producteur/prix au consommateur du maïs (voir Figure 5) fait ressortir que la part du prix au consommateur cédée au producteur oscille entre 73 pour cent, en 2005 et 97 pour cent, en 2008.

L'analyse de la structure de la dépense des ménages selon les données de l'Enquête au Burkina Faso sur les conditions de vie des ménages (EBCVM) en 2003 montre des habitudes de consommation très différentes selon l'origine des ménages. Les ménages urbains consacrent 31 pour cent des dépenses alimentaires aux céréales avec une forte prédominance du riz (47 pour cent) et du maïs (30 pour cent). Les ménages ruraux consacrent 50 pour cent des dépenses alimentaires aux céréales avec une forte prédominance du mil (39 pour cent) et du sorgho (36 pour cent).

**Figure 6: poids des dépenses en céréales des ménages selon le milieu de résidence en 2003**



Source : auteurs à partir de l'EBCVM, 2003

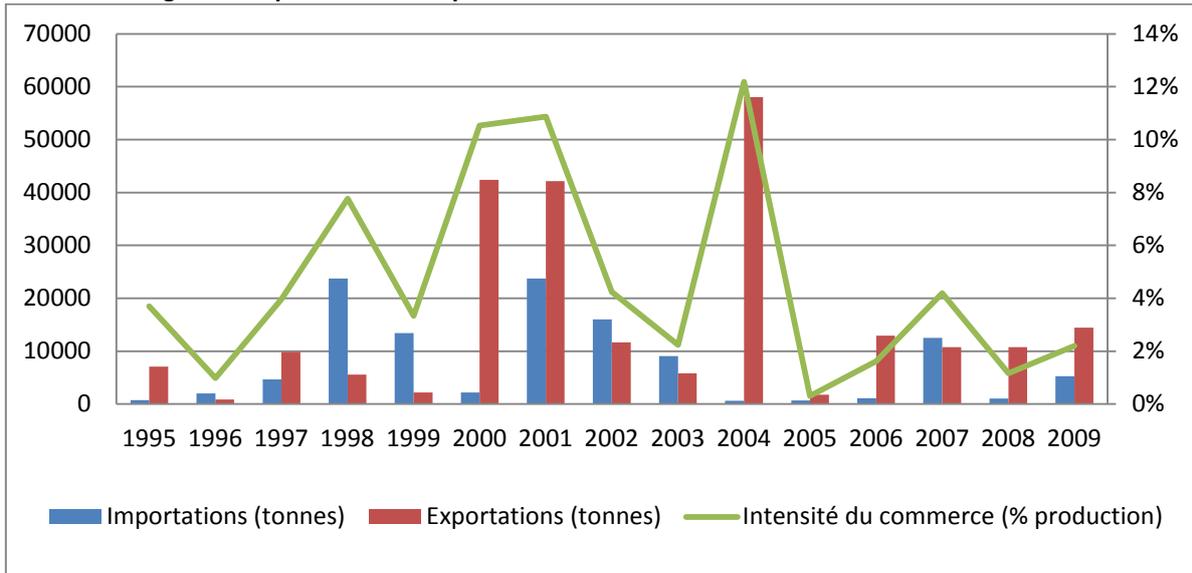
Au Burkina Faso, les productions céréalières (dont le maïs) sont largement autoconsommées et c'est ce qui explique que l'agriculture du pays soit qualifiée d'agriculture de subsistance. Ceci revient à dire que les zones de production sont en même temps des zones de consommation. Cependant, les centres urbains du Burkina Faso tels que Ouagadougou et Bobo Dioulasso se démarquent de ces caractéristiques nationales.

## COMMERCIALISATION ET ECHANGES

Le maïs est une céréale dont le statut d'échange varie en fonction des années bien que sur les 15 années entre 1995 et 2009, le maïs a plutôt été un produit d'exportation. Il ne fait cependant pas l'objet d'échanges internationaux et les exportations se limitent à l'espace sous régional (voir Figure ). De plus, l'intensité des échanges montre que le maïs est globalement peu échangé avec des pics à 11 pour cent et 12 pour cent en 2000, 2001 et 2004 respectivement.

En termes d'exportations, le maïs est la première céréale sèche exportée par le pays (EPA, DGPER) bien qu'elle soit la troisième production derrière le mil et le sorgho.

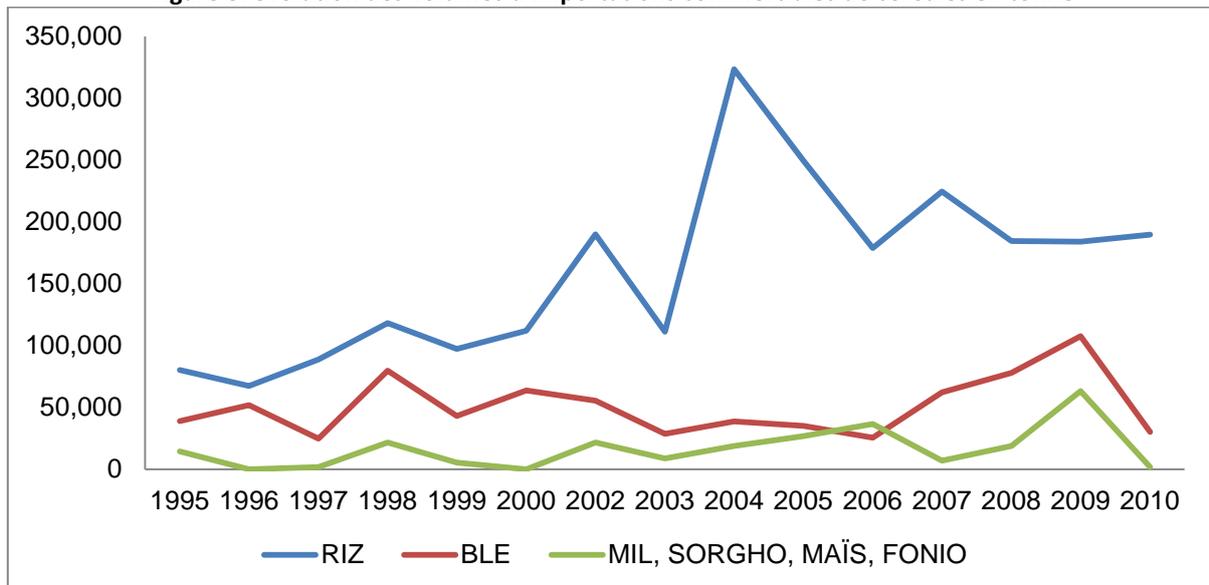
**Figure 7: importations et exportations de maïs au Burkina Faso entre 1995 et 2009**



Source : FAOSTAT, 2012

En termes d'importations, le maïs occupe la troisième place parmi les céréales après le riz et le blé. Le Figure 7 ci-dessous donne l'évolution du volume des importations de céréales au Burkina Faso telles qu'enregistrées par la Direction Générale de la Douane, afin de compléter les données de FAOSTAT (voir Figure 7). En dehors du riz et du blé, les données sur les importations des céréales ne sont pas éclatées par produit à la douane. Ainsi, pour des raisons d'indisponibilité des données spécifiques aux importations sur le maïs pour une longue période, la représentation graphique qui suit, considère les données sur les importations des céréales (mil, maïs, sorgho, fonio) prises ensemble.

**Figure 8: évolution des volumes d'importations commerciales de céréales en tonne**



Source: Direction générale de la douane

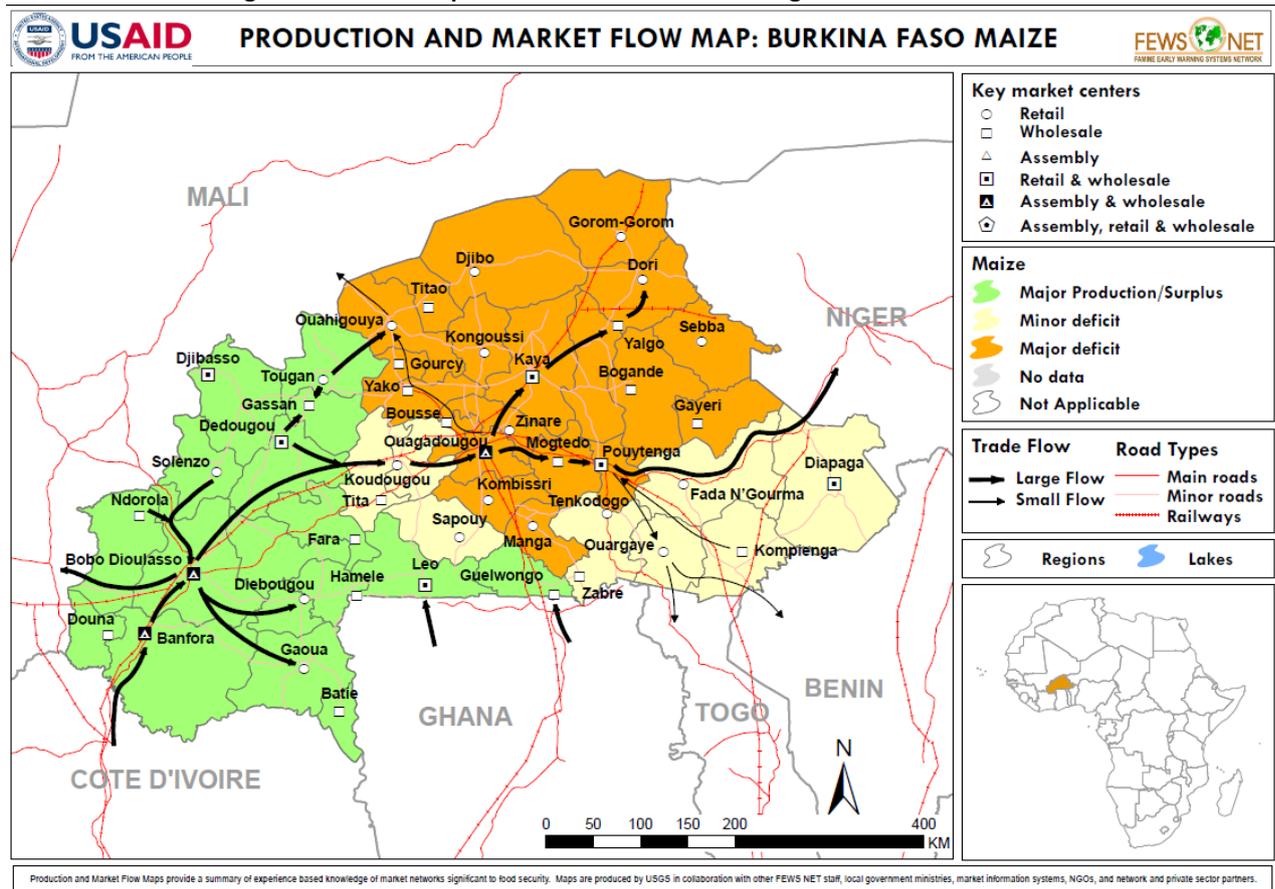
La carte (voir Figure 9) ci-dessous montre les différentes zones de production du maïs ainsi que les flux d'échange de cette spéculatation. Les zones de production présentent le plus souvent des

excédents et elles couvrent les régions des Cascades, des Hauts bassins de la Boucle du Mouhoun et une partie du Centre Ouest. Les flux du maïs partent principalement de ces zones vers les autres zones du pays moyennement ou fortement déficitaires.

En matière de flux externes, le Ghana et la Côte d'Ivoire sont des portes d'entrée pour le maïs, respectivement par les régions du Centre Ouest et des Cascades. Bien qu'importé en période de déficit, le maïs est principalement exporté. Les flux de sortie du maïs suivent trois itinéraires, partant tous du marché de gros de Bobo Dioulasso dans la région des Hauts Bassins:

- Le premier itinéraire est celui qui part en direction du Mali, directement à partir de Bobo Dioulasso ;
- Le second itinéraire est celui qui va également au Mali, en passant par le marché de Ouahigouya dans la région du Nord. Ce flux est moins important que celui du premier itinéraire.
- Le dernier itinéraire est celui qui va au Niger via la zone frontalière de la région de l'Est en passant par les marchés de Ouagadougou, de Mogtêdo et de Pouytenga. Notons que ce dernier flux est également important.

Figure 9: carte de la production et des flux d'échange au Burkina Faso



Source: FewsNet

## BRÈVE DESCRIPTION DE LA COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

Au Burkina Faso, la filière maïs est globalement organisée comme les autres filières de céréales. Les agents intervenant directement dans filière maïs sont : les producteurs, les collecteurs, les demi-grossistes, les grossistes, les détaillants et les transformateurs:

- ✓ **Les producteurs:** on distingue quatre systèmes de production pour le maïs. Le système traditionnel dans lequel les équipements aratoires sont utilisés. Le système semi-moderne dans lequel la traction animale est utilisée. Le système moderne où la motorisation est utilisée. Enfin, le système irrigué dans lequel les parcelles de culture subissent une préparation avancée avant les semis. Ce groupe d'acteurs constitue l'amont de la filière et produit du maïs grains. Une partie importante du maïs produit est autoconsommée : ainsi sur la période 2003-2008, le taux de commercialisation du maïs a varié entre 7 pour cent et 16 pour cent (Rapport évolution du secteur agricole, DGPER, 2009).

**Tableau 2: Typologie des producteurs de maïs**

	Traditionnel	Attelé	Moderne	Irrigué
Superficie (Ha)	0,24	0,65	1,93	1
Rendement (kg/ha)	1 489	1 988	2 919	1 796
Nombre d'exploitants	323 004	651 569	10 926	7761
% total exploitations de maïs	32.5%	65,6%	1.1%	0.8%
Marge nette d'exploitation (FCFA)	46 275	96 376	147 166	135 872

Sources: Etude DGPER/INERA/AfricaRice 2010

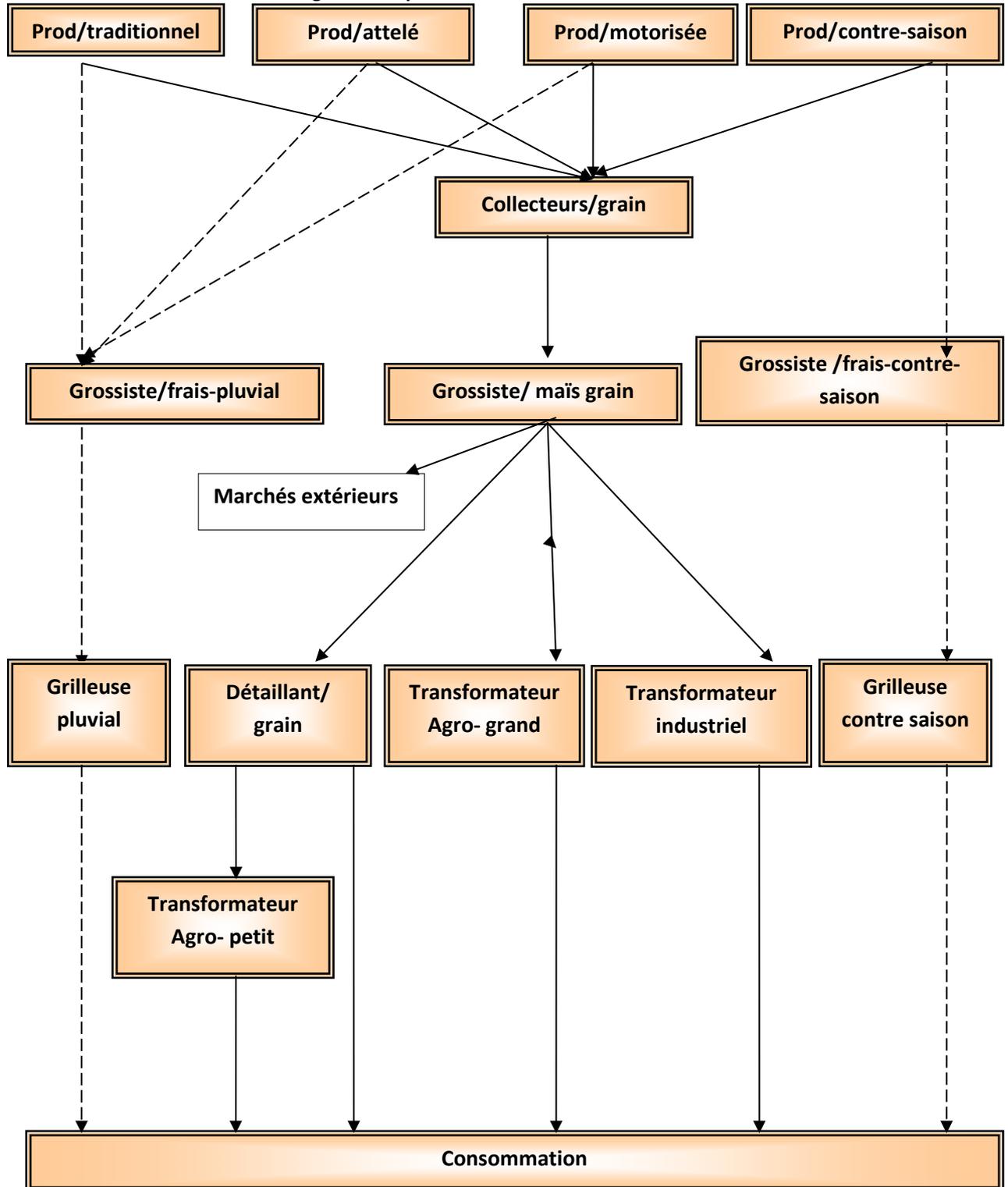
- ✓ **Les collecteurs:** la capacité d'un collecteur est estimée à 30 tonnes pour les trois céréales à savoir le maïs, le mil et le sorgho (évaluation conjointe, Etat – Partenaires, situation alimentaire Février 2009) dans la mesure où les activités de cet acteur couvre à la fois ces trois céréales. Connaissant le volume total collecté et la capacité d'un collecteur, on obtient l'effectif total des collecteurs estimé en 2009 à 13 447 collecteurs. Ces collecteurs enlèvent le maïs auprès des producteurs qu'ils placent auprès des commerçants grossistes.
- ✓ **Les commerçants grossistes:** les grossistes de céréales détiennent en moyenne entre 500 et 1 000 tonnes par an (Mission conjointe CILSS FAO, 2009). Un grossiste céréalier, au niveau national, est aussi un exportateur de céréales.
- ✓ **Les commerçants détaillants:** ce groupe d'acteurs est localisé dans les marchés de proximité dans le milieu rural comme dans le milieu urbain. Ils vendent au détail des petites quantités de maïs en fonction des besoins des consommateurs et utilisent une multitude d'instruments de mesure. La capacité moyenne de ces détaillants est de 2 tonnes de céréales (mil, maïs et sorgho) par mois soit 24 tonnes par an. Ils s'approvisionnent principalement auprès des grossistes mais aussi auprès des producteurs.

- ✓ **Les transformateurs:** les transformateurs de céréales ont été regroupés par catégorie. On distingue les grandes unités industrielles telles la GMB et SIMAO, les grandes unités agro-alimentaires telle la Société d'Exploitation des Produits Alimentaires (SODEPAL), les petites unités agroalimentaires telles les unités YA NOOGO, Mme COMPAORE etc. Les unités de transformation citées concernent les trois céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs). On note aussi la présence d'une multitude de «grilleuses» de maïs frais ou maïs de bouche notamment dans les centres urbains. Elles s'approvisionnent auprès des grossistes de maïs frais qui approvisionnent les centres urbains.

Les agents indirects intervenant dans la filière maïs sont les institutions de financement et les services d'appui techniques:

- ✓ **Les institutions de financement:** l'offre de financement a beaucoup évolué ces dernières années au Burkina Faso. La concurrence entre les banques a entraîné la spécialisation entre les établissements financiers mais le volet agriculture de l'offre bancaire reste faiblement développé et mal adapté aux conditions agro-sylvo-pastorales. Le Réseau des caisses populaires et autres structures de micro-finance participent activement au financement de la filière maïs, surtout en aval de la production. Ne prenant pas de risque à propos des aléas de production, leurs actions participent faiblement à une modernisation de l'agriculture.
- ✓ **Les services d'appui technique:** ils sont caractérisés par leur insuffisance de personnel. Le plus souvent, il y a un agent de l'agriculture pour deux départements ou 50 villages, voire même plus. Les agents ne disposent souvent ni de moyens de déplacement, ni de crédits de fonctionnement. De fait, à l'exception des zones cotonnières où l'encadrement est plus suivi, un grand nombre de producteurs reste sans suivi adéquat. Le secteur privé n'est pas encore présent dans l'encadrement technique des producteurs et les services agricoles sont quasiment inexistantes. La présence de certains prestataires de services pour les travaux de préparation du sol (e.g. labours) et pour les activités de récolte et de post-récolte atténue par endroits le manque de service d'appui.

Figure 10: représentation de la filière maïs



—→	Circuit du maïs grain
- - - ->	Circuit du maïs frais

Source: auteurs

## DECISIONS ET MESURES POLITIQUES

En réponse à la crise alimentaire de 2008, le gouvernement a pris certaines mesures (conjoncturelles) de soutien pour la relance de l'activité agricole dans le pays, notamment dans la production de céréales dont le maïs:

### ✓ Distribution de Semences améliorées

Pour la campagne 2008-2009 et pour un coût total (y compris la logistique) de 3 084 millions FCFA une quantité de 7 214 tonnes de semences améliorées ont été fournies aux producteurs de 302 communes rurales dont 2 655 tonnes de semences de maïs.

Pour la campagne 2009-2010 et pour un coût total (y compris la logistique) de 3 942 millions FCFA, une quantité de 7 263 548 tonnes de semences améliorées a été fournies aux producteurs de 351 communes du pays dont 3 341 tonnes de maïs.

### ✓ Distribution des engrais minéraux (NPK et Urée)

En ce qui concerne les engrais, leur vente aux producteurs a été subventionnée à 50 pour cent. Les prix de vente au comptant sont de 250 FCFA/kg pour le NPK et 270 FCFA/kg pour l'Urée. Pour les ventes à crédit, les prix ont été fixés à 290 FCFA/kg pour le NPK et 270 FCFA/kg pour l'Urée.

Pour la campagne 2008-2009, pour un coût total (y compris la logistique) de 5 269 millions FCFA, la quantité totale vendue s'élève à 202 tonnes de NPK et 219 tonnes d'Urée destinée aux parcelles de niébé et de maïs contre 6 798 tonnes de NPK et 2 781 tonnes d'Urée destinée aux parcelles de riz.

Pour la campagne 2009-2010, pour un coût total (y compris la logistique) de 4 034 millions FCFA, la quantité totale vendue s'élève à 11 253,5 tonnes dont NPK 6 340 tonnes et Urée 4 913,5 tonnes.

Les subventions en intrants pour le maïs sont estimées à près de 1,3 milliards de FCFA en moyenne chaque année.

### ✓ Gestion des stocks

En outre, en 2003, le gouvernement a adopté la Stratégie nationale de sécurité alimentaire dont la finalité est de "réunir à terme les conditions permettant à l'ensemble des ménages burkinabés d'accéder à tout moment, à une alimentation suffisante, saine et équilibrée et de contribuer structurellement à réduire les inégalités et la pauvreté". Les objectifs recherchés amènent le gouvernement à intervenir sur le marché des principaux produits agricoles commercialisés dont le maïs, afin de réguler le marché. Un des instruments utilisés est le Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA) qui est principalement composé de trois fonds parmi lesquels on peut citer le FSA (Fonds de Sécurité Alimentaire). La Société Nationale de Gestion de Stock de Sécurité (SONAGESS) est la structure en charge de la gestion de ces instruments.

Chaque année, il observe la constitution et la reconstitution d'un stock physique de sécurité alimentaire de 35 000 tonnes de céréales (mil, maïs, sorgho et le riz ajouté en 2008). La mobilisation du FSA n'est possible que si et seulement si la production nationale est déficitaire d'au moins 5 pour cent par rapport aux besoins nationaux en céréales.

En plus du stock physique, un stock financier d'une contre-valeur d'environ 25 000 tonnes de céréales est constitué par les partenaires. Ce stock financier peut être mobilisé si et seulement si la production nationale est déficitaire d'au moins 7 pour cent par rapport aux besoins nationaux en céréales.

Pour les deux campagnes 2008 et 2009, l'Etat a garanti aux producteurs, un prix plancher. Concrètement, si le prix de marché est en deçà de ce prix plancher les productions de céréales (dont le maïs) mises en marché sont achetées par la SONAGESS auprès des producteurs pour la reconstitution de stock de sécurité.

### **3. BESOINS EN DONNEES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS**

La méthodologie utilisée dans cette approche est celle proposée par le projet SPAAA. Il s'agit d'une analyse des incitations et des pénalisations à la production de gomme arabique. Dans cette méthode, l'analyse part de la loi du prix unique de la théorie économique qui stipule que sur un marché concurrentiel, chaque bien a un prix et un seul. Cette loi ne joue que pour des biens homogènes, si l'information est parfaite (donc gratuite) et si les coûts de transaction sont nuls. Ainsi, l'analyse dans la présente étude sera faite pour des biens parfaitement homogènes (ou parfaitement substituables sur le marché local) en terme de qualité ou à défaut, pour des biens simplement comparables. Une analyse des incitations et pénalisations par les prix permettra grâce aux indicateurs calculés à partir des prix de référence et des prix observés, de voir si les prix s'établissent au profit ou au détriment des différents agents de la filière.

Les données qui ont servi à l'analyse proviennent de diverses sources. Les données relatives aux coûts de transport maritime, aux coûts de transport entre la frontière et le port d'embarquement ou de débarquement (respectivement pour les cas d'exportation et d'importation), ainsi que les frais de transit sont obtenues au Conseil burkinabé des chargeurs.

Les données relatives à la fiscalité, en matière d'opération extérieure sont obtenues à la Direction générale de la douane.

Les données sur les importations et les exportations ont été obtenues avec l'Office national du commerce extérieur (ONAC). Les sites web de la FAO (FAOSTAT) et de la Banque mondiale ont également été mis à profit pour les prix CAF et FOB internationaux de ces denrées alimentaires.

Les données relatives aux prix établis sur le marché local sont obtenues à l'Inspection générale des affaires économiques et à la Société nationale de gestion de stock de sécurité (SONAGESS).

Quant aux données sur les coûts de production, elles ont été obtenues auprès des structures publiques et des organisations des producteurs.

#### **STATUT D'ÉCHANGE DU MAÏS**

Les données sur les échanges extérieurs ainsi que les flux d'échanges extérieurs du maïs montrent que le Burkina Faso est un pays exportateur net de ce produit sur la période 2005-2010<sup>3</sup> en dehors de l'année 2007 au cours de laquelle le maïs a été importé. Les différents échanges extérieurs au pays se limitent à la sous région.

---

<sup>3</sup> Les données pour l'année 2006 ne sont pas disponibles sur la base de données COMTRADE.

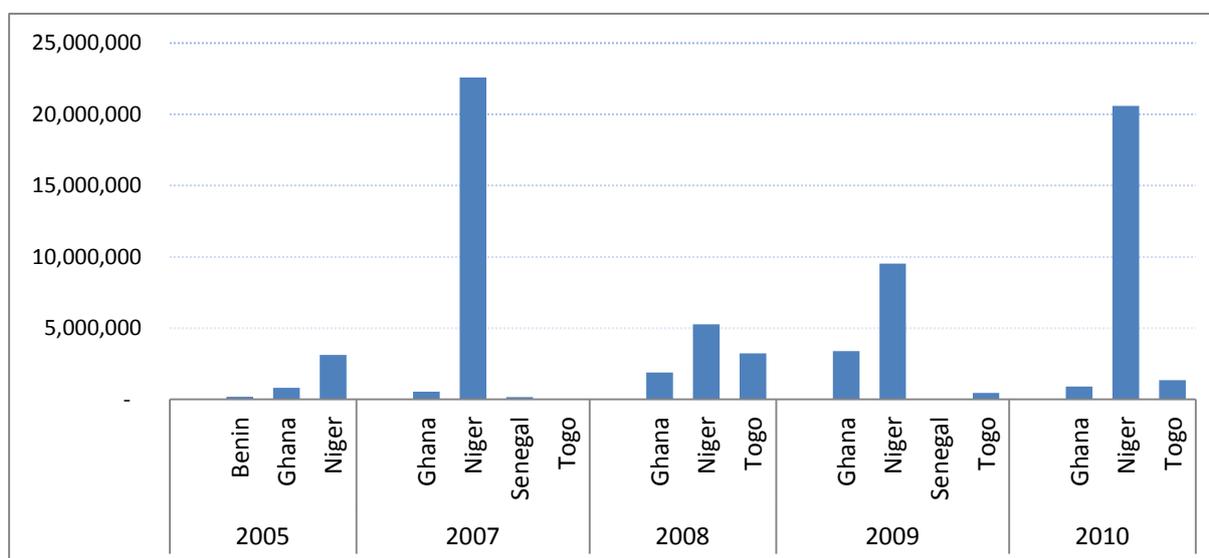
**Tableau 3: statut commercial du maïs entre 2005 et 2010**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut	Exporté	Exporté	Importé	Exporté	Exporté	Exporté
Principale destination ou provenance	Niger	Niger	Côte d'Ivoire	Niger	Niger	Niger
% production totale échangée	0.3%	2%	4%	1%	2%	2%

Source: auteurs à partir de FAOSTAT (données) et COMTRADE (origine et destination)

Selon les données obtenues sur COMTRADE, le maïs est en grande partie exporté à destination du Niger et importé en provenance de la Côte d'Ivoire en 2007 lorsque les flux d'entrée ont été plus importants que les flux de sortie (voir Figure 11).

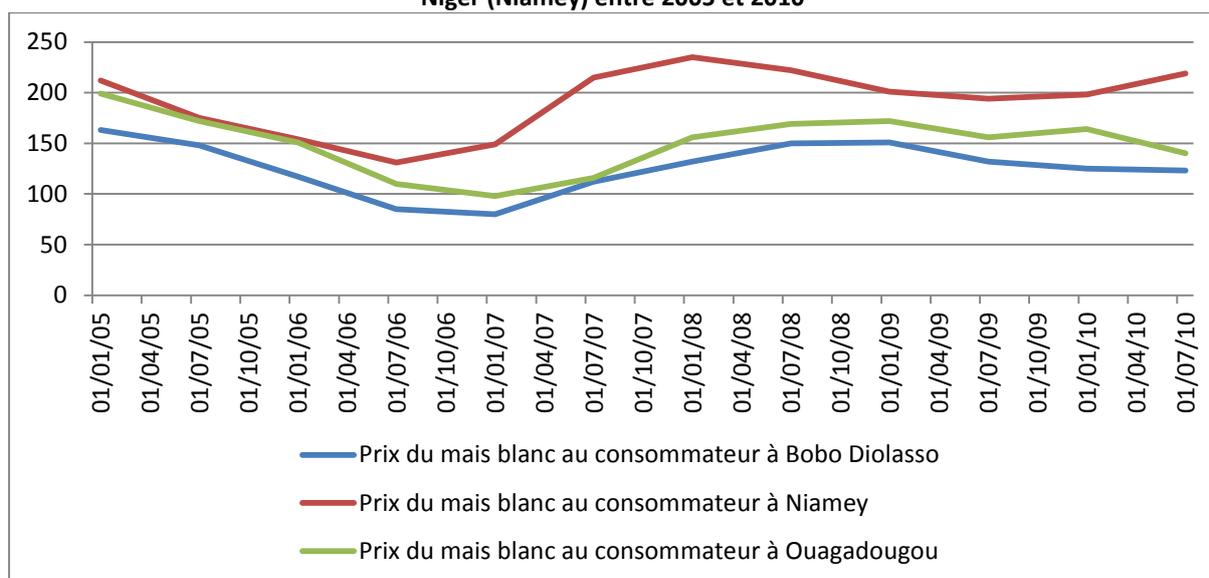
**Figure 11: principales destinations du maïs exporté (en kg) par le Burkina Faso entre 2005 et 2010**



Source: COMTRADE, 2012

A titre d'illustration la Figure 12 montre que les cours du maïs au niveau du consommateur à Niamey (Niger) sont constamment au dessus des cours du maïs à Bobo Diolasso (Burkina Faso) ce qui justifie l'intérêt pour les grossistes burkinabés et certains producteurs de la zone qui le peuvent d'exporter une partie de leur production vers le Niger.

**Figure 12: comparaison des cours du maïs blanc au Burkina Faso (Bobo Dioulasso et Ouagadougou) et au Niger (Niamey) entre 2005 et 2010**



Source : Auteurs à partir de la base de données RESIMAO

## PRIX ETALONS

Puisque le Burkina Faso est considéré comme un pays exportateur net de maïs, les analyses des incitations et des pénalisations commencent par l'identification d'un prix FOB comme prix de référence. Les données sur les importations et les exportations ont été obtenues avec l'ONAC et la Douane.

En raison de l'absence de données fiables sur les exportations de maïs (qui demeurent largement incontrôlées), les prix FOB ont été estimés à partir d'un coefficient obtenu à partir du rapport entre le prix FOB de 2009 et le prix grossiste de la même année. Le prix FOB de 2009 a été estimé à partir du prix du maïs au détail à Niamey tel qu'il est donné par l'étude sur la transmission des fluctuations et le calcul des prix de parité du riz et du maïs au Niger en 2009. Sous l'hypothèse que ce coefficient reste constant sur la période de l'étude, les prix grossistes des autres années ont été multipliés par ce coefficient pour déterminer les prix FOB.

**Tableau 4: calcul du prix FOB 2009 à partir du prix détaillant à Niamey**

		<b>2009</b>
<b>1</b>	Coûts de transport (FCFA/tonne/km)	60 <sup>4</sup>
<b>2</b>	Distance Kantchari (frontier Burkina Faso-Niger)-Niamey (km)	109
<b>3</b>	Coûts de transport en FCFA/tonne (1*2)	6 540
<b>4</b>	Manutention	2 000
<b>5</b>	Taxes routières	500
<b>6</b>	Frais de route	1 000
<b>7</b>	Prix détaillant moyen du maïs à Niamey en 2009 (FCFA/tonne)	233 000
<b>8</b>	Marge détaillant (5% du prix Niamey=7*0,05)	11 650
<b>9</b>	Taxes appliquées par le Niger sur le maïs (5% du prix détaillant)	11 650
<b>10</b>	Prix grossiste à Niamey (7-8-9)	209 700
<b>11</b>	Marge grossiste (5% du prix grossiste=10*0,05)	10 485
<b>12</b>	<b>Prix à la frontière (7-3-4-5-6-8-9-11)</b>	<b>189 175</b>
<b>13</b>	<b>Prix grossiste à Ouagadougou</b>	<b>150 000</b>
<b>14</b>	<b>Coefficient FOB/Prix grossiste (12/13)</b>	<b>1.29</b>

*Source: auteurs*

**Tableau 5: calcul des prix FOB obtenus à partir du ratio grossiste/FOB 2009**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix grossiste (à Ouagadougou) 2009 (FCFA/tonne)	136 264	145 000	140 000	180 000	150 000	160 000
Coefficient (FOB 2009/grossiste 2009)	1.26	1.26	1.26	1.26	1.26	1.26
Prix FOB ou prix CAF pour l'année 2007 (FCFA/tonne)	178 654	182 869	68 320	227 010	189 175	201 787

*Source: auteurs*

Du fait que le maïs est importé en 2007 en provenance de la Côte d'Ivoire, le calcul du prix CAF pour cette année est différent. Il a été construit à partir du prix détaillant du maïs à Korhogo, une ville située au nord de la Côte d'Ivoire, dans la région des Savanes. Ce prix détaillant s'établissait en moyenne pour les années 2005, 2006 et 2007 à 70 000 FCFA (Cadre intégré de la classification de la sécurité alimentaire, 2009).

Le choix de la construction du prix du CAF à partir du prix détaillant à Korhogo se justifie par le fait que les données disponibles dans les bases de données telles que COMTRADE sous-estiment<sup>5</sup> les valeurs échangées, si bien que les valeurs unitaires obtenues en faisant le rapport valeur/quantité sont inutilisables car ils correspondraient à des prix CAF irréalistes.

<sup>4</sup> Le coût de transport à la tonne kilométrique au Niger est d'environ 60 FCFA sur une route bitumée (Centre de Promotion des Investissements, Chambre de Commerce, d'Agriculture d'Industrie et d'Artisanat du Niger)

<sup>5</sup> Aussi, il est important de noter que du fait que les flux externes du maïs ne sont pas contrôlés, les quantités et les valeurs sont difficilement saisissables par les autorités compétentes.

Afin de construire le prix CAF à partir du prix détaillant à Korgho ont été retranchés:

- les marges du détaillant et du grossiste (toutes deux estimées à 5 pour cent des prix pratiqués);
- les taxes appliquées sur le maïs en Côte d'Ivoire (estimées à 5 pour cent du prix détaillant);
- les coûts d'accès à la frontière ajoutés.

**Tableau 6: calcul du prix CAF pour le maïs importé en 2007 (FCFA/tonne)**

<b>1</b>	<b>Prix détaillant maïs à Khorogo, Côte d'Ivoire</b>	70 000
<b>2</b>	Marge du détaillant (5% du prix détaillant)	3 500
<b>3</b>	Taxes appliquées sur le maïs en Côte d'Ivoire (5% du prix détaillant)	3 500
<b>4</b>	Prix équivalent grossiste (1-2-3)	63 000
<b>5</b>	Marge du grossiste (5% du prix grossiste)	3 150
<b>6</b>	Frais de transport (FCFA/tonne/km en Côte d'Ivoire)	35
<b>7</b>	Distance Korgho-frontière du Burkina Faso (km)	72
<b>8</b>	Coûts de transport (6*7)	2 520
<b>9</b>	Part des coûts de transport augmentée des procédures légales	25%
<b>10</b>	Procédures légales (0,25 * 8)	630
<b>11</b>	Frais illégaux en Côte d'Ivoire	165
<b>12</b>	<b>Prix CAF à la frontière du Burkina Faso (FCFA/tonne) (4-5+8+10+11)</b>	<b>63 165</b>

Source: auteurs

## PRIX DOMESTIQUES

L'analyse des incitations et pénalisations par les prix selon la méthodologie SPAAA nécessite la disponibilité de deux prix domestiques qui sont le prix observé au point de concurrence et le prix au producteur.

La principale région de production est celle des Hauts Bassins avec 31% de la production totale en maïs. Le prix au producteur est obtenu sur le marché de N'Dorola de la province de Kéné Dougou principale province productrice de maïs avec une production de 13 pour cent du total national.

Le principal point de concurrence du maïs au Burkina Faso est le marché de gros de Ouagadougou qui constitue une grande zone de consommation (10,5 pour cent de la population nationale). Les prix grossistes pour ce marché ont été obtenus par une enquête complémentaire de l'équipe SPAAA au Burkina Faso.

## TAUX DE CHANGE

Puisque les flux externes du maïs au Burkina Faso proviennent de la Côte d'Ivoire (2007) et sont destinés au Niger (reste de la période), qui à l'instar du Burkina Faso sont de l'UEOMA et utilisent une monnaie commune, l'utilisation du taux de change dans ce cas précis n'est pas nécessaire.

## COUT D'ACCES

### OBSERVÉS

- ✓ Grossiste jusqu'à la frontière

Le maïs étant essentiellement exporté vers la sous région (principalement le Mali et le Niger), la compétition avec le maïs produit dans d'autres pays se fait à la frontière du pays. Nous considérons ici les exportations à destination du Niger, avec comme zone frontalière, Kantchari situé à environ 420 km de Ouagadougou qui constitue le marché de gros. Retenons qu'au Burkina Faso, les produits alimentaires exportés dans la sous-région ne sont soumis à aucune imposition douanière.

Les coûts d'accès observés incluent tous les coûts c'est-à-dire les coûts de transport, les différents frais pour services comme les frais de manutention, la marge commerciale, et des frais illicites existant le long des circuits de commercialisation du produit vers le marché grossiste ou la frontière.

Les coûts d'accès au point de compétition sont donc les coûts de transport augmentés de toutes les charges supportées pour acheminer le maïs depuis Ouagadougou jusqu'à Kantchari, frontière entre le Burkina Faso et le Niger.

Les coûts de transport au Burkina Faso sont estimés à 50 FCFA la tonne kilométrique (Système d'information sur les marchés du Burkina [SIM] 2010). Partant de cette valeur donnée en 2009, les taux d'inflation annuels sont appliqués pour obtenir les coûts de transport pour les autres années. Les coûts de transport n'incluent pas les paiements illégaux alors que ceux-ci augmentent d'environ 25 pour cent les coûts de transport Ils n'incluent pas non plus les procédures légales comme les taxes routières estimées à environ 25 pour cent de plus sur les coûts de transport (Banque mondiale, 2007).

Pour obtenir les coûts d'accès, il faut ajouter aux coûts indiqués plus haut, les frais de manutention et de stockage (loyer des magasins) au niveau du grossiste. Le loyer mensuel d'un entrepôt pouvant contenir environ 40 camions de 45 tonnes chacun est d'environ 1,5 million FCFA, soit 833,33 FCFA/tonne de loyer (enquête SPAAA auprès de grossistes). La manutention quant à elle est de 2 000 FCFA/tonne, en raison d'un chargement de 100 FCFA/sac de 100 kg et d'un déchargement au coût identique.

Il faut aussi tenir compte des charges du grossiste liées aux employés (gardiennage et reconditionnement) et de sa marge bénéficiaire estimée à 5 pour cent du prix producteur.

**Tableau 7: coût d'accès au point de compétition**

	2005	2006	2008	2009	2010
I Index inflation	100	102	113	115	115
II Frais de transport FCFA/tonne (au Burkina Faso)	43	44	49	50	50
III Transport Ouagadougou-Kantchari (frontière du Niger) [II*109 km]	18201	18630	20525	21000	20999
IV Autres frais (manutention+stockage...)	2365	2443	3543	2726	2850
V Part augmentée des frais illégaux sur les coûts de transport	25%	25%	25%	25%	25%
VI Frais illégaux [III*V]	4550	4658	5131	5250	5250
VII Part augmentée des procédures légales	25%	25%	25%	25%	25%
VIII Procédures légales [III*VII]	4550	4658	5131	5250	5250
IX Marge du grossiste (5% du prix producteur)	5%	5%	5%	5%	5%
X Prix producteur	97000	79000	130000	102000	101000
XI Valeur marge grossiste [IX*X]	4850	3950	6500	5100	5050
XII Charges employés (gardiennage (25000/mois) et reconditionnement (50f le sac soit 500f/tonne))	529	541	596	610	610
<b>XIII Coûts d'accès observés totaux [III+IV+VI+VIII+XI+XII]</b>	<b>35045</b>	<b>34880</b>	<b>41427</b>	<b>39936</b>	<b>40008</b>
<b>XIV coûts d'accès ajustés [XIII-VI-VIII]</b>	<b>25945</b>	<b>25565</b>	<b>31164</b>	<b>29436</b>	<b>29509</b>

Source: auteurs

Du fait que le maïs est importé en 2007, les coûts d'accès pour cette année ont une structure différente et sont donc calculés d'une autre façon. La différence majeure réside dans:

- le sens de la transaction considéré du grossiste burkinabé vers les producteurs de Korhogo;
- les frais illicites observés au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire qui élèvent les coûts d'acheminement du maïs (UEMOA, 2011).

**Tableau 8: coût d'accès au point de compétition en 2007**

	2007
I Frais de transport (au Burkina Faso)	44
II Distance Frontière du Burkina Faso-Ouagadougou	536
III Coûts de transport (Frontière-Ouagadougou)	23710
IV Part augmentée des procédures légales	25%
V Procédures légales	5896
VI Frais illégaux au Burkina Faso	341
VII Marge grossiste (5% du prix au producteur)	3259
VIII Charge employés	540
<b>IX Coûts d'accès observés totaux [III+V+VI+VII+VIII]</b>	<b>33620</b>
<b>X Coûts d'accès ajustés [IX-VI-V]</b>	<b>27383</b>

Source: auteurs

- ✓ Au niveau du producteur

Etant donné que la zone de production considérée est celle de N'Dorola située dans la province du Kéné Dougou dans la région des Hauts Bassins, les coûts d'accès au producteur constituent l'ensemble des charges liées à l'acheminement du maïs depuis N'Dorola jusqu'à Ouagadougou, le

point de compétition. Ces charges sont entre autre les coûts de transport, la manutention, l'emballage et le conditionnement, ainsi que la marge du grossiste estimée à 10 pour cent du prix au producteur. A ces charges il faut ajouter les frais illicites qui peuvent être supportées par les grossistes sur le tronçon routier entre les deux points. Ces données sur les coûts de transport à la tonne kilométrique ont été obtenues dans une étude du Système d'Information sur les Marchés réalisée en 2009. Les données relatives aux autres charges ont été collectées auprès des commerçants grossistes de maïs à Ouagadougou. Quant aux frais illicites, ils ont été obtenus auprès de l'Observatoire des pratiques anormales de l'UEMOA (2011).

**Tableau 9: coûts d'accès au producteur**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>i</b> Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%
<b>ii</b> Index	100	102	102	113	116	116
<b>iii</b> Coût de transport FCFA/tonne/km	43	44	44	49	50	50
<b>iv</b> Distance Ouagadougou-N'Dorola	425	425	425	425	425	425
<b>v</b> Transport [iii*iv]	18319	18685	18685	20700	21250	21250
<b>vi</b> Emballage	3000	3000	3000	3000	3000	3000
<b>vii</b> Manutention	1000	1000	1000	1000	1000	1000
<b>viii</b> Entreposage	500	500	500	500	500	500
<b>ix</b> Conditionnement	1000	1500	2500	2500	2500	2500
<b>x</b> Prix producteur	97000	79000	68000	130000	102000	101000
<b>xi</b> Marge	10%	10%	10%	10%	10%	10%
<b>xii</b> Valeur marge grossiste [x*xi]	9700	7900	6800	13000	10200	10100
<b>xiii</b> Frais illicites au 100 km	2864	2864	2864	2864	2864	2864
<b>xiv</b> Frais illicites FCFA/T [(xiii/100)*(iv/30)]	406	406	406	406	406	406
<b>xv</b> Coûts d'accès totaux [v+vi+vii+viii+ix+xii+xiv]	<b>33925</b>	<b>32991</b>	<b>32891</b>	<b>41106</b>	<b>38856</b>	<b>38756</b>

Source: auteurs

## AJUSTÉS

Les postes concernés par ces données ajustées sont les coûts d'accès au grossiste, et au producteur.

- ✓ Au niveau du producteur

Selon une étude de la Banque mondiale, les frais de transport au Burkina Faso sont d'environ 25 FCFA la tonne kilométrique si ceux-ci n'incluent pas les frais légaux et certains autres coûts durant les différents trajets. Partant de l'hypothèse que dans une situation de marchés fonctionnant de manière efficiente, ces frais ainsi que les frais illicites sont inexistant, les coûts d'accès ajustés sont obtenus en déduisant des coûts d'accès observés les montants de ces frais. L'efficience impliquerait aussi une réduction de la marge du grossiste qui passe de 10 à 5 pour cent du producteur.

**Tableau 10: coûts d'accès ajustés au producteur**

		2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>i</b>	Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%
<b>ii</b>	Index	100	102	102	113	116	116
<b>iii</b>	Coût de transport FCFA/tonne/km	25	25	25	28	28	28
<b>iv</b>	Distance Ouagadougou-N'Dorola	425	425	425	425	425	425
<b>v</b>	Transport [iii*iv]	10417	10625	10625	11771	12083	12083
<b>vi</b>	Emballage	3000	3000	3000	3000	3000	3000
<b>vii</b>	Manutention	1000	1000	1000	1000	1000	1000
<b>viii</b>	Entreposage	500	500	500	500	500	500
<b>ix</b>	Conditionnement	1000	1500	2500	2500	2500	2500
<b>x</b>	Prix producteur	197000	148000	169000	129000	178000	142000
<b>xi</b>	Marge	5%	5%	5%	5%	5%	5%
<b>xii</b>	Valeur marge grossiste [x*xi]	9850	7400	8450	6450	8900	7100
<b>xiii</b>	Coûts d'accès totaux [v+vi+vii+viii+ix+xii]	25767	24025	26075	25221	27983	26183

Source: auteurs

✓ Au grossiste

Un système plus efficient pour les coûts d'accès au grossiste résulterait de la disparition des frais illégaux et des procédures (Banque Mondiale, 2007). En effet, cette étude de la Banque Mondiale qui diagnostique l'intégration commerciale pour le programme du cadre intégré, révèle que les coûts de transport n'incluent pas les paiements illégaux ainsi que les procédures légales comme les taxes routières. Comme nous l'avons précédemment indiqué, ces frais augmentent les coûts de transport d'environ 25 pour cent chacun. Sur cette base, les coûts d'accès ajustés sont indiqués dans le Tableau 11.

**Tableau 11: coûts d'accès alternatifs au point de compétition**

		2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>i</b>	Coûts d'accès observés	35045	34880	33620	41427	39936	40008
<b>ii</b>	Frais illégaux (25% des coûts de transport)	4550	4658	341	5131	5250	5250
<b>iii</b>	Procédures légales (25% des coûts de transport)	4550	4658	5896	5131	5250	5250
<b>iv</b>	Coûts d'accès alternatifs [I-II-III]	25945	25565	27383	31164	29436	29509

Source: auteurs

## **EXTERNALITES**

### **BUDGET ET AUTRES TRANSFERTS**

#### **AJUSTEMENTS EN QUALITE ET QUANTITE**

Les prix du marché observés au Burkina Faso montrent une substituabilité parfaite entre le maïs local et le maïs importé avec une absence de différence de prix.

Les producteurs utilisent, la plupart du temps, des unités locales de mesure (par exemple la tine, le sac de 100 kg). L'estimation de l'équivalent en kilo du sac présumé de 100 kg à travers les données de l'enquête permanente agricole 2009 pour le maïs varie entre 102 et 108 kg dans la province de Kéné Dougou. Ainsi, en considérant que le sac présumé de 100 kg a une masse réelle de 108 kg, le coefficient d'ajustement est 1,08.

## VUE D'ENSEMBLE DES DONNEES

Les sources des données utilisées ainsi que les ajustements qui y sont apportés pour permettre le calcul des indicateurs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 12: sources des données pour le calcul des indicateurs**

<i>Concepts et variables</i>		<i>Données observées</i>	<i>Données ajustées</i>
<b>Prix étalon</b>		Les prix FOB ont été estimés à partir d'un coefficient obtenu du rapport entre le prix FOB de 2009 (lui-même estimé à partir du prix du maïs au détail à Niamey donné par l'étude sur la transmission des fluctuations et le calcul des prix de parité du riz et du maïs au Niger en 2009) et le prix grossiste de la même année, sous l'hypothèse que ce coefficient reste constant sur la période de l'étude. Du fait que le maïs est importé en 2007 en provenance de la Côte d'Ivoire, le calcul du prix CAF pour cette année est différent. Il a été construit à partir du prix détaillant du maïs à Korhogo, une ville située au nord de la Côte d'Ivoire.	N.A.
<b>Prix au niveau du grossiste</b>		Les prix grossistes pour ce marché ont été obtenus par une enquête complémentaire de l'équipe SPAAA au Burkina Faso auprès des grossistes.	N.A.
<b>Prix au producteur</b>		Le prix au producteur est obtenu sur le marché de N'Dorola de la province de Kéné Dougou principale province productrice de maïs dans la région selon la collecte de l'EPA.	N.A.
<b>Taux de change</b>		Instrument Automatisé de Prévision (IAP), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF, 2011).	Calcul du taux de change FCFA/\$ US à partir du taux de change fixe FCFA/Euro pour les années 2005 et 2006. Hypothèse d'une surévaluation de 20 pour cent à partir de 2007.
<b>Coût d'accès grossiste - frontière (point de compétition)</b>		Somme des frais liés à l'acheminement du maïs depuis Ouagadougou jusqu'à Kantchari, la zone la plus proche de la frontière du Niger, augmentée des frais illicites et de la marge de l'exportateur (5 pour cent du prix grossiste). Pour l'année 2007, somme des charges liées au transport entre Ouagadougou et Korhogo, zone la plus proche de la frontière de la Côte d'Ivoire, plus frais illicites et marge de l'importateur.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente : - Les frais illicites et les procédures légales gonflant les coûts d'accès sont déduits.
<b>Coût d'accès producteur – grossiste</b>		Charges liées au transport entre N'Dorola et Ouagadougou. A ces charges, il faut ajouter les frais illicites et la marge du grossiste estimée à 10 pour cent du prix producteur.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente : - Les frais illicites sont déduits - La marge commerciale est réduite à 5 pour cent - Les coûts de transport routiers sont également réduits.
<b>Ajustement QT</b>	<b>Front – Gros</b>	N.A.	N.A.
	<b>Gros – Prod</b>	Coefficient d'ajustement de 1,08 correspondant à une sous estimation de la quantité vendue par les producteurs. Les sacs d'environ 108 kg sont vendus au prix de 100 kg.	N.A.
<b>Ajustement QL</b>	<b>Front – Gros</b>	N.A.	N.A.
	<b>Gros – Prod</b>	N.A.	N.A.

Les données utilisées pour les calculs des indicateurs et leur interprétation sont résumées dans le tableau ci-dessous

**Tableau 13: valeurs des données pour le calcul des indicateurs**

DONNEES	Unité	Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010
			x	x	m	x	x	x
Prix étalon								
Observé	USD/TONNE	Pb(int\$)	178 654,09	182 869,17	63 164,77	227 010,00	189 175,00	201 786,67
Alternatif	USD/TONNE	Pba						
Taux de change								
Observé	FCFA/USD	ERo	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Alternatif	FCFA/USD	ERa						
Coûts d'accès au point de compétition								
Observés	FCFA/TONNE	ACowh	35 045	34 880	33 677	41 427	39 936	40 008
Alternatifs	FCFA/TONNE	ACawh	25 945	25 565	27 244	31 164	29 436	29 509
Prix au point de compétition	FCFA/TONNE	Pdwh	141 658	145 000,00	140 000,00	180 000,00	150 000,00	160 000,00
Coûts d'accès au producteur								
Observés	FCFA/TONNE	ACofg	33 925	32 991	32 891	41 106	38 856	38 756
Alternatifs	FCFA/TONNE	ACafg	25 767	24 025	26 075	25 221	27 983	26 183
Prix au producteur	FCFA/TONNE	Pdfg	97 000	79 000	68 000	130 000	102 000	101 000
Externalités associées à la production	FCFA/TONNE	E						
Budget et autres transferts liés à la production	FCFA/TONNE	BOT				1 339,00	1 514,00	1 197,00
Coefficient d'ajustement quantité (frontière - point de compétition)	Fraction	QTwh						
Coefficient d'ajustement qualité (frontière - point de compétition)	Fraction	QLwh						
Coefficient d'ajustement quantité Point de compétition - producteur)	Fraction	QTfg	1,08	1,08	1,08	1,08	1,08	1,08
Coefficient d'ajustement qualité (point de compétition - producteur)	Fraction	QLfg						

Source: auteurs

## CALCUL DES INDICATEURS

Cette section présente les indicateurs ainsi que la méthodologie utilisée afin de les calculer de manière simplifiée (voir Boîte 1). Le détail des calculs et des valeurs utilisées pour chaque variable est disponible sur le site du projet SPAAA ou en cliquant [ici](#).

### Boîte 1: MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS SPAAA

L'analyse du projet SPAAA utilise quatre mesures d'incitations et pénalisations du marché. Tout d'abord, il y a deux taux de protection nominaux observés au niveau des producteurs et des grossistes. Cela permet de comparer les prix observés aux prix d'achat de référence des interventions politiques intérieures.

Les prix de références sont calculés à partir d'un prix étalon, comme par exemple le prix à l'importation ou à l'exportation exprimé en monnaie locale, et ramenés aux niveaux des producteurs et des grossistes avec des ajustements pour la qualité, les diminutions, les pertes et les coûts d'accès au marché.

Premièrement, les **taux nominaux de protection observés (NRPo)** mesurent l'écart de prix entre le prix du marché intérieur et le prix de référence divisé par le prix de référence aux niveaux producteur et grossiste :

$$NRPo_{fg} = (P_{fg} - RPo_{fg})/RPo_{fg}; \quad NRPo_{wh} = (P_{wh} - RPo_{wh})/RPo_{wh};$$

Les NRPo capturent toutes les politiques commerciales et intérieures ainsi que tous les autres facteurs qui ont un impact sur les incitations et les pénalisations pour le producteur. Les NRPo aident à identifier comment distribuer les incitations et les pénalisations sur la chaîne du marché du produit.

Deuxièmement, les **taux nominaux de protection ajustés (NRPa)** par lesquels les prix de référence sont ajustés pour éliminer les distorsions rencontrées dans des pays en développement parmi les chaînes d'approvisionnement des marchés. Les équations pour estimer les taux ajustés de protection suivent toutefois le même cadre général:

$$NRPa_{fg} = (P_{fg} - RPa_{fg})/RPa_{fg}; \quad NRPa_{wh} = (P_{wh} - RPa_{wh})/RPa_{wh};$$

Le projet SPAAA analyse les écarts du développement des marchés causés par le pouvoir des marchés, les distorsions des taux de change et les coûts excessifs des marchés intérieurs qui, ajoutés aux NRPo, génèrent les indicateurs NRPa. La comparaison de ces différents taux de protection permet d'identifier là où les écarts de développement des marchés peuvent être rencontrés et réduits.

Les indicateurs utilisés sont les taux nominaux de protection, les taux de protection observés, les écarts de prix observés, les écarts de prix de parité et le taux d'assistance nominal.

**Tableau 14: écarts de prix pour le maïs au Burkina Faso entre 2005 et 2010 (FCFA/tonne)**

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	m	x	x	X
Écart de prix observé au grossiste	(1 951)	(2 989)	43 158	(5 583)	761	(1 778)
Écart de prix ajusté au grossiste	(11 052)	(12 304)	49 592	(15 846)	(9 739)	(12 278)
Écart de prix observé au producteur	(24 173)	(47 837)	(3 698)	(29 323)	(20 323)	(34 965)
Écart de prix ajusté au producteur	(42 160)	(66 863)	(3 566)	(56 292)	(42 535)	(58 877)

Source: auteurs à partir de données décrites ci-dessus.

**Tableau 15: taux nominaux de protection (NRP) pour le maïs au Burkina Faso entre 2005 et 2010 (%).**

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	m	x	x	X
Taux nominal de protection observé au grossiste	-1%	-2%	45%	-3%	1%	-1%
Taux nominal de protection ajusté au grossiste	-7%	-8%	55%	-8%	-6%	-7%
Taux d'assistance nominal observé au producteur	-20%	-38%	-5%	-18%	-15%	-25%
Taux d'assistance nominal ajusté au producteur	-30%	-46%	-5%	-29%	-28%	-36%

Source: auteurs à partir de données décrites ci-dessus.

**Tableau 16: écarts de développement des marchés pour le maïs au Burkina Faso 2005-2010 (FCFA/tonne)**

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	m	x	x	X
Écart de marché international	-	-	-	-	-	-
Écart de politique de change	-	-	-	-	-	-
Écart des coûts d'accès au point de compétition	(9 100,43)	(9 315)	6 433	(10 263)	(10 500)	(10 499)
Écart des coûts d'accès au producteur	(8 886,07)	(9 711)	(6 301)	(16 706)	(11 712)	(13 412)

Source: auteurs à partir de données décrites ci-dessus.

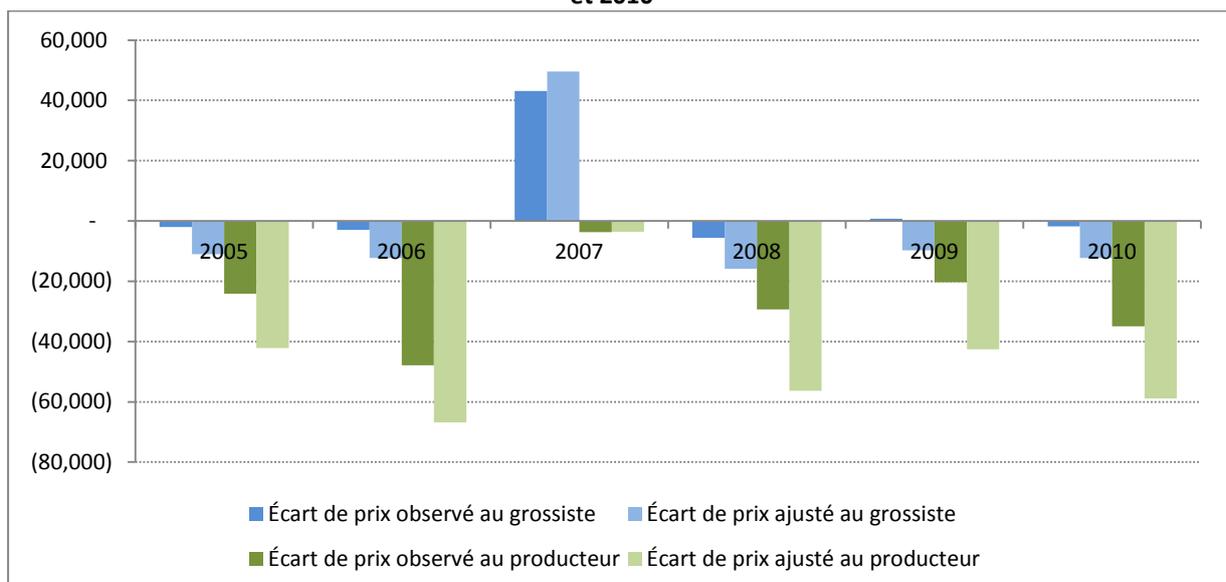
## 4. ANALYSE DES INDICATEURS ET INTERPRÉTATIONS

L'analyse SPAAA est basée sur la comparaison des prix entre les prix domestiques au niveau de la ferme et au grossiste et les prix de référence sur le marché international. Les prix de référence sont ceux reflétant les prix que les producteurs pourraient obtenir en l'absence de politiques. Deux séries d'indicateurs sont établies, en fonction de la manière dont les prix de référence sont construits. Les indicateurs du « domaine observé » considèrent les données telles qu'elles sont, tandis que ceux du « domaine ajusté » considèrent les données en prenant en compte les écarts de développement du marché et les interventions potentielles sur le taux de change. Si les prix observés sont plus élevés que les prix de référence, l'environnement politique génère un soutien aux producteurs, dans le cas contraire, l'environnement politique génère une pénalisation pour ceux-ci.

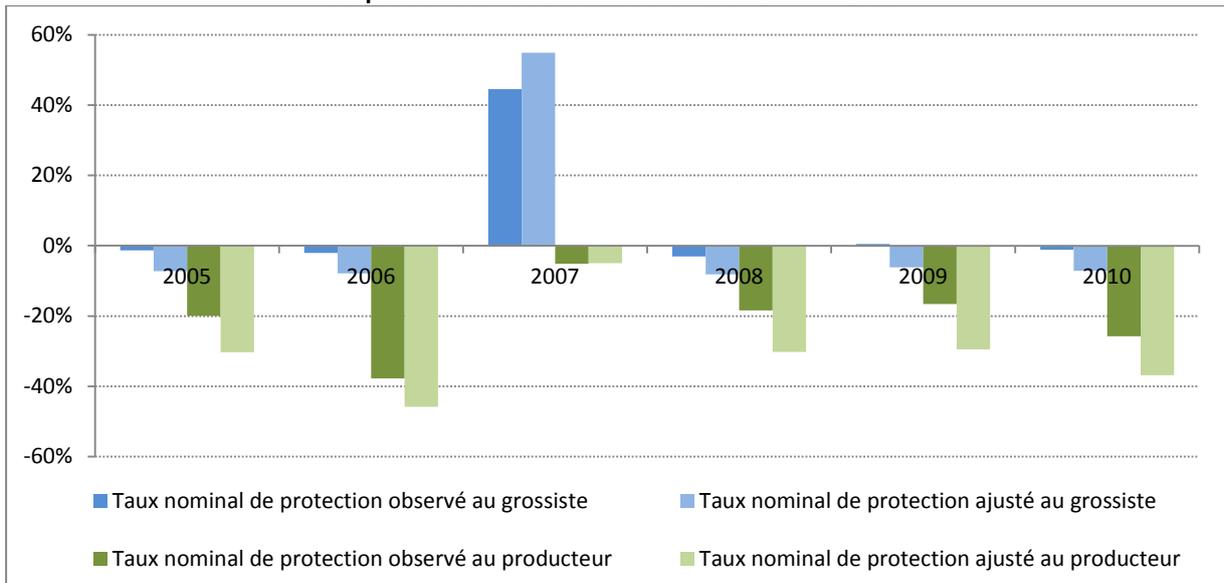
Les Figure 13, Figure 14, et Figure15 présentent les trois séries d'indicateurs principaux que le projet SPAAA génère : des écarts et des ratios. Les écarts obtenus à partir des données du domaine des prix et des coûts observés donnent une représentation absolue des effets des initiatives politiques. Les écarts obtenus à partir des données du domaine des prix et des coûts ajustés prennent en compte plusieurs autres sources de distorsions sur les prix sur telles que les pouvoirs de marché sur les marchés internationaux, les effets des politiques de taux change, et les coûts d'accès excessifs y compris les écarts de développements des marchés. Par rapport aux écarts, les ratios fournissent pour les mêmes variables un pourcentage qui peut être comparé entre les pays et les produits.

L'objectif principal de cette analyse est de montrer que l'incidence des différentes politiques peut être évaluée dans la mesure où les prix domestiques divergent de ceux en vigueur sur le marché international. Pour ce faire, un certain nombre d'indicateurs sont calculés à partir des données observées et des données que nous appelons données alternatives, afin de mesurer les effets des politiques sur la filière locale. Le principal point de compétition du maïs est le marché de gros de Ouagadougou.

**Figure 13: écart de prix pour le maïs au niveau des grossistes et des producteurs au Burkina Faso entre 2005- et 2010**



**Figure 14: taux nominal de protection et taux nominal d'assistance pour le maïs au niveau des grossistes et des producteurs au Burkina Faso entre 2005 et 2010**



L'examen des résultats ci-dessus appelle quelques commentaires.

L'année 2007 doit être vue comme une année spécifique de la période considérée. Le pays est devenu importateur pour la première fois depuis 2003. Cela s'explique par une chute de la production de 38 pour cent par rapport au niveau de 2006 du fait de l'effondrement des rendements qui sont passés de 1 922 kg/ha en 2006 à 1 122 kg/ha en 2007. En outre, les prix aux producteurs en 2007 ont été parmi les plus bas de la décennie alors que les prix aux consommateurs enregistraient leur deuxième niveau le plus bas après 2004. Cependant les prix internationaux étaient également bas et ils se sont traduits par un prix de référence au producteur faible rendant les importations très compétitives en période de pénurie. Cette conjoncture particulière en 2007 à la fois au niveau de la production et des marchés a été bénéfique aux grossistes au détriment des producteurs qui ont obtenus des prix plus bas que les prix de référence. Le taux nominal de protection (TNP) observé au grossiste est supérieur à la taxe appliquée sur le maïs au Burkina Faso. Cette taxe est de 8,5 pour cent au total sans compter la TVA qui n'était de toute façon pas appliquée au maïs importé pendant cette période de prix hauts. Cela implique que la protection effective est supérieure à 8,5 pour cent, ce qui est reflété dans l'écart de prix représenté dans la Figure 125 ci dessus.

Par ailleurs, le Burkina Faso a été un exportateur net cinq années sur six et les exportations ont principalement visé le Niger. Nos résultats indiquent que pour chacune de ces années, les producteurs qui ont exporté ont été pénalisés. Un tel résultat est étonnant car même si les volumes échangés sont très faibles puisque ils sont systématiquement inférieur à 2 pour cent de la production nationale, en l'absence d'incitations par les prix pourquoi les producteurs burkinabés seraient-ils amenés à exporter vers le Niger? Bien sûr une partie de la réponse provient du fait que les prix aux consommateurs sont systématiquement plus élevés au Niger, en particulier à Niamey, qu'au Burkina Faso en particulier à Bobo Dioulasso (voir Figure 11). Cependant, nous montrons aussi que l'acheminement du maïs burkinabé au Niger se solde par des pénalisations pour les opérateurs.

Nos résultats font ressortir que les grossistes et les producteurs de maïs ont un taux nominal de protection observé négatif sur toute la période. Il apparaît aussi que ces taux sont assez constants

sur la période. Ce dernier point aurait tendance à indiquer un mode de fonctionnement récurrent avec des prix variant peu d'une année à l'autre.

Au niveau des grossistes, le niveau des pénalisations est faible certaines années comme en 2008 et 2009 avec -5 pour cent et -6 pour cent respectivement. De tels taux ne permettent pas de conclure que la filière exportation est structurellement déficitaire mais seulement que les écarts de prix entre grossistes burkinabés et grossistes nigériens sont faibles et reflètent globalement les coûts d'accès. La filière exportatrice est dominée par les grossistes de part et d'autre de la frontière et elle semble fonctionner avec des prix très serrés et donc des marges commerciales réduites. Cet élément constitue un facteur de risque pour les opérateurs en particulier les grossistes.

Nous montrons aussi que les écarts de prix (entre prix de référence et prix observé) sont supérieurs au niveau du producteur de sorte que les producteurs sont systématiquement davantage pénalisés que les grossistes. Aussi, ces écarts de prix sont pratiquement constants pour les 5 années étudiées.

Le maïs étant une céréale stratégique à l'atteinte de la sécurité alimentaire, son exportation formelle est non encouragée par le gouvernement et de fait on constate que les flux de sortie ne sont pas contrôlés. Ainsi, l'ensemble des politiques mises en œuvre dans le plan d'action sur les céréales, qui avait pour but de protéger l'environnement agricole et alimentaire du pays ont été plus bénéfiques aux grossistes qu'aux producteurs.

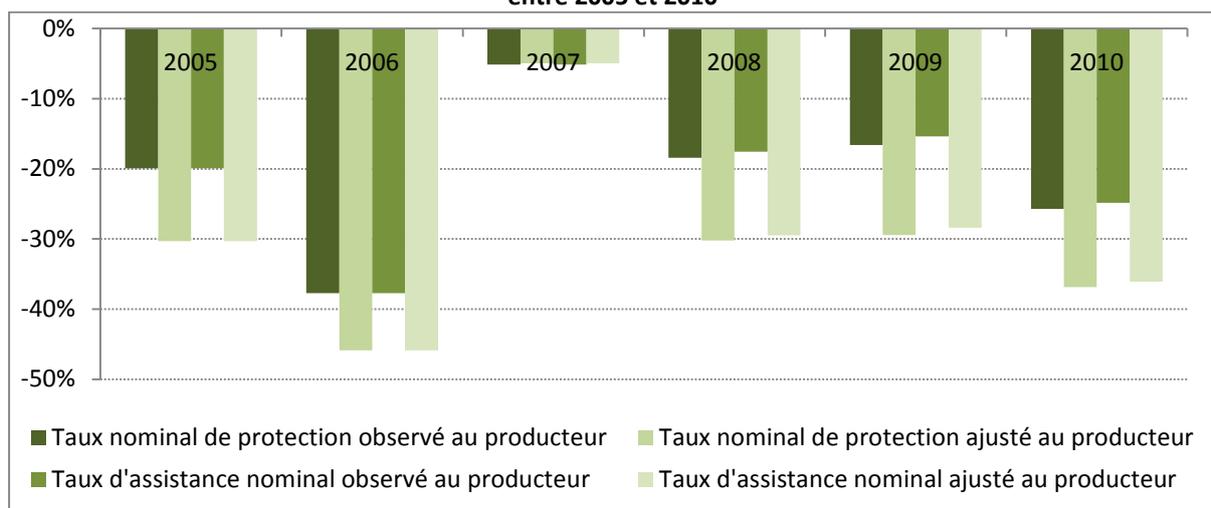
Une autre interprétation peut être avancée. L'essentiel des écarts de prix provient des coûts d'accès comme l'indique l'écart entre les taux nominaux de protection observés et ajustés. On peut estimer que les grossistes qui sont confrontés à des prix très tendus sur le marché de Niamey compensent partiellement en renforçant leur marge vis-à-vis des producteurs ce qui se traduit mécaniquement par des coûts d'accès au producteur supérieurs à leur niveau d'efficacité. En outre, les producteurs vendent la tonne de maïs à un prix moindre du fait que les unités de mesures locales qu'ils utilisent surévaluent la quantité vendue. En effet, les sacs utilisés par les producteurs contiennent une quantité de 108 kg et sont cependant vendus au prix de 100 kg aux commerçants. Ainsi, sur chaque tonne vendue, les producteurs perdent environ 8 kg ce qui n'est pas négligeable en valeur (environ 800 FCFA par sac). Tout cela se réalise au détriment du producteur qui reçoit un prix plus bas que le prix de référence, la différence étant distribuée entre les différents intermédiaires le long du corridor d'exportation.

La pénalisation légèrement plus forte des producteurs et des grossistes en 2010 par rapport aux années précédentes trouverait son explication dans l'augmentation du cours international du maïs de 120 pour cent, alors que le prix national n'a augmenté que de 7 pour cent. Les grossistes et les producteurs n'ont donc pas tiré parti de la hausse du cours international du maïs du fait de l'application de la vente des céréales à prix social (11 000 FCFA le sac de 100 kg) instituée par l'Etat. Une situation analogue s'applique à l'année 2008.

Au final, il est difficile de dire que les acteurs de la filière maïs sont soutenus par l'ensemble des initiatives politiques en place. Dans une situation de marché totalement ouvert et concurrentiel, les acteurs de la filière auraient probablement reçu des prix un peu plus élevés en provenance des marchés internationaux mais rien ne permet de dire que les producteurs situés dans un pays enclavé pénalisé par des coûts d'accès structurellement élevés comme le Burkina Faso (offrant une protection naturelle à l'importation mais aussi une taxe implicite à l'exportation) auraient pu bénéficier de ces prix. Nous montrons aussi l'effet dissuasif des coûts d'accès excessifs notamment des coûts illicites. Cela signifie que le gouvernement aurait un intérêt à renforcer la concurrence dans la filière notamment dans le transport et à promouvoir des mécanismes plus efficaces de gouvernance de la filière.

En ce qui concerne les taux nominaux de protection ainsi que les écarts de prix ajustés qui sont aussi négatifs et d'amplitude supérieure pour les deux types d'acteurs de la filière cela s'explique principalement par le niveau élevé des coûts d'accès. En effet, même si logiquement l'impact de la surévaluation du FCFA supposée serait une dépréciation de la compétitivité du maïs burkinabé sur les marchés extérieurs, ce résultat ne peut pas être imputable à la surévaluation car le maïs est exporté dans la même région monétaire, le Niger en l'occurrence.

**Figure 15: taux d'assistance nominal et taux de protection nominal ajusté au producteur au Burkina Faso entre 2005 et 2010**



Le taux d'assistance nominal qui fait référence aux interventions budgétaires directes de l'Etat au profit des producteurs, présente des effets positifs pour les années considérées hormis l'année 2007 qui a été une année d'importation pour le maïs. En effet, les subventions pour les intrants au bénéfice des producteurs céréaliers (dont les producteurs de maïs) semblent avoir eu pour conséquence une diminution du niveau de pénalisation de ces derniers notamment entre 2006 et 2008 (-43 pour cent à -19 pour cent). Cependant, en dépit de la poursuite des politiques de subvention, les effets de pénalisation connaissent une reprise à partir de 2009 même si les niveaux enregistrés n'ont pas atteint l'ampleur constatée en 2006. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la valeur des subventions accordées n'augmente pas proportionnellement à l'accroissement des prix des intrants.

Les subventions demeurent donc un instrument de la politique agricole et alimentaire pour protéger les producteurs. Une étude sur l'évaluation de l'impact des subventions de 2008 et 2009 à travers la méthode oméga réalisé par la DGPER/DPSAA en collaboration avec la Banque mondiale a abouti à une conclusion analogue.

En outre, les mesures d'appui à la structuration du système de production à travers les subventions et l'encadrement technique ont bénéficié à la filière maïs avec pour corolaire une amélioration des incitations à la production du fait d'achats de maïs à des prix rémunérateurs (60 FCFA/kg comme prix plancher en 2008) d'une partie de la production par les institutions œuvrant pour la sécurité alimentaire que sont la SONAGESS qui a reconstitué son stock et le PAM pour ses activités humanitaires. Évidemment ce type de mesure bénéficie surtout aux opérateurs du marché domestique et non pas à ceux qui cherchent à opérer sur les marchés des pays tiers. En effet, dans un contexte où on recherche l'autosuffisance alimentaire, les exportations de céréales ne sont ni règlementées, ni encouragées par les autorités, ce qui tend à avoir un impact négatif pour les acteurs opérant dans ce sens.

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### MESSAGE PRINCIPAL

Notre étude porte sur un produit très faiblement échangé alors que la méthodologie prend toute sa valeur pour des produits échangés sur des marchés internationaux compétitifs. Il est donc évident que notre analyse n'apporte que des éclairages partiels sur la situation du marché du maïs et des incitations ou des pénalisations à la production. Le premier message est par conséquent que les volumes échangés sont trop faibles pour nous autoriser à tirer des conclusions en termes de performances de marché.

Toutefois, notre analyse fait ressortir que les producteurs de maïs burkinabés impliqués dans les flux d'exportation en direction du Niger sont globalement pénalisés. L'essentiel des pénalisations mesurées provient (i) du haut niveau des coûts d'accès et (ii) des marges des intermédiaires et notamment des grossistes qui bénéficient d'un fort pouvoir de marché.

Les mesures pour encourager la production de maïs depuis de nombreuses années notamment à travers les soutiens aux intrants semblent porter leurs fruits en terme de volume de production.

En même temps, notre analyse montre que l'ensemble des politiques, constitué des mesures explicites et des mesures implicites incluant les effets liés aux surcoûts dans l'acheminement des produits, s'est traduit par des écarts de prix défavorables aux producteurs par rapport aux prix de référence calculés. Cet environnement des politiques a abouti à une pénalisation marquée des opérateurs et en particulier des producteurs. Il semble donc qu'on n'observe pas de véritable cohérence entre les objectifs de politique affichés et les effets de ces politiques.

Les producteurs qui ont opéré sur le marché domestique semblent toutefois être moins exposés que ceux ayant opéré sur les couloirs d'échanges de la sous-région. Cela est lié à la nature même des politiques adoptées en particulier les mesures en faveur de la reconstitution des stocks à des prix fixés. Il semble donc que le gouvernement privilégie le marché domestique et n'a pas adopté de mesure concrètes pour favoriser l'intégration du marché sous-régional du maïs.

Bien sûr, notre conclusion sur les effets pour les producteurs doit être nuancée car ces effets n'ont touché qu'une faible proportion d'opérateurs ayant exporté une partie minime de la production nationale (moins de 2 pour cent) vers le Niger. Le point saillant de l'analyse reste le fait que le maïs est essentiellement autoconsommé au Burkina Faso et est de ce fait très peu sensible aux incitations du marché y compris les signaux de prix. Cependant, ces signaux de prix seraient peut être mieux pris en compte par les opérateurs si les coûts d'accès aux marchés étaient plus efficaces et en particulier si les coûts illicites étaient sinon éliminés, du moins fortement réduits et si la concurrence dans le système de transport des produits mieux organisée et maîtrisée dans le pays.

Le dernier message est que l'intégration au marché international est encore trop limitée pour permettre aux producteurs de pouvoir éventuellement tirer parti des opportunités en termes de prix quand celles-ci existent.

## RECOMMANDATIONS

- organiser la filière maïs et promouvoir la structuration du marché au Burkina Faso et dans la sous-région. Deux priorités peuvent être proposées:
  - compte tenu du fait que la filière maïs est une filière prioritaire pour l’UEMOA et la CEDEAO, il serait utile d’harmoniser les incitations au niveau sous –régional afin de permettre aux opérateurs de mieux tirer parti des opportunités sur les marchés de la sous-région. Cela appelle aussi un effort significatif dans la structuration du marché et une meilleure organisation de la filière maïs bien articulée entre les organisations professionnelles de base et les faitières afin qu’elles soient capables de représenter les intérêts des producteurs dans le dialogue politique au niveau national et sous – régional. La structuration de la filière sous-régionale devrait se réaliser autour des principaux bassins de production, des principales zones de consommation (humaine ou animale) et des principaux corridors d’échanges;
  - la mise en place de capacités de stockage afin de mieux gérer les périodes de pénurie et de surplus et réduire la volatilité interannuelle ainsi que le niveau des prix du maïs à l’échelle locale. Des capacités de stockage privées, résultant d’investissements appropriés, à travers la promotion de systèmes de production plus axés sur les marchés permettrait aux producteurs non seulement de réduire les pertes post-récolte mais aussi de vendre leur maïs quand les prix sont plus intéressants plutôt qu’au moment de la récolte.
- améliorer le fonctionnement et la transparence sur les marchés afin de permettre aux producteurs d’obtenir les meilleurs prix à chaque période. Un effort doit être fait pour désenclaver certains marchés et mieux les connecter aux signaux des marchés internationaux et régionaux ainsi qu’une meilleure transmission de ces prix aux producteurs aussi bien qu’aux consommateurs locaux. La question centrale reste le haut niveau des coûts d’accès qui pénalisent les producteurs et rigidifient le fonctionnement de la filière. Des investissements publics ciblés pour fluidifier les échanges, un abaissement des coûts de transports et une hausse des contrôles des transactions devraient apporter des bénéfices aussi bien aux producteurs qu’aux consommateurs. Cela devrait également permettre une amélioration de la compétitivité des opérateurs sur les corridors d’échanges où les coûts semblent particulièrement élevés par rapport à ce qui est observé ailleurs en Afrique et a fortiori dans le monde;
- clarifier les objectifs politiques envers la production et la consommation et les rendre explicites.

## LIMITES

Premièrement, des incertitudes sur la qualité des données représentent une première limite pour notre travail analytique. Tous les efforts ont été faits pour soumettre les données collectées à des experts locaux, afin de minimiser les erreurs. Des efforts additionnels sont réalisés pour vérifier la qualité des données et expliquer aux partenaires nationaux que l’investissement dans des systèmes de statistiques fiables offrirait de grands bénéfices pour des décisions politiques informées.

Deuxièmement, nos résultats sont basés sur une seule zone de production locale au Burkina Faso qui certes représente de loin la principale zone de production du maïs, mais d'autres régions du pays pourraient rencontrer des incitations et pénalisations différentes.

Troisièmement, le fait que notre méthodologie propose des comparaisons établies à partir de moyennes annuelles ne nous permet pas de représenter et d'expliquer les effets de saisonnalité, et n'incluent pas non plus les variations de prix dues à la qualité. De la même manière, notre analyse du maïs n'est qu'une composante du tableau général et plus complexe de la consommation et de la production des céréales.

## **BESOINS EN RECHERCHE APPROFONDIE**

- continuer l'examen des décisions de politiques afin d'identifier des interventions gouvernementales supplémentaires sur le marché du maïs et voir si elles justifient les résultats obtenues. Si non, raffiner la recherche de données afin de voir si les données obtenues sont représentatives du marché du maïs;
- intégrer dans l'analyse des informations sur l'organisation des filières et des marchés afin de mieux apprécier les effets en termes de coûts d'accès et coûts de transaction, de contraintes principales, d'inefficience et de rigidité structurelle;
- développer l'analyse des différences entre les systèmes de production ainsi qu'au sein même de ces systèmes, entre les différents systèmes de production notamment par l'analyse des coûts de production et des marges.

## BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale, (2007), Le défi de la diversification des exportations dans un pays enclavé: Étude diagnostique sur l'intégration commerciale pour le programme du Cadre Intégré

Centre de Promotion des Investissements, Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, (2008), Le coût des facteurs de production.

DGPER, (2009), analyse de la compétitivité des filières de céréales sèches au Burkina.

DGPER, (2009), Rapport évolution du secteur agricole.

DGPER, (2012), Bilan alimentaire.

Etude DGPER/INERA/AFRICARICE 2010, étude compétitivité du maïs.

Evaluation conjointe, Etat – partenaires, situation alimentaire février 2009, rapport de mission.

Integrated food security Phase Classification (IPC), (2009), troisième cycle d'analyse Côte d'Ivoire, Rapport final.

Mission conjointe CILSS FAO, 2009, rapport de mission.

Système d'information sur les Marché Agricoles du Niger (SIMA-Niger), (2009), Etude sur la transmission des fluctuations et le calcul des prix de parité du riz et du maïs au Niger, Rapport final.

Système d'Information sur les Marchés du Burkina (SIM-Burkina), (2010), Transmission des fluctuations et prix de parité à l'importation du riz et du maïs au Burkina Faso, Rapport final.

UEMOA, (2011), 15ème rapport de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OAP), résultat des enquêtes du 1er trimestre 2011.

## **ANNEXE I: Méthodologie utilisée pour l'analyse**

Un guide sur la méthodologie utilisée par le projet SPAAA peut être téléchargé en cliquant [ici](#).

## ANNEXE II: Données et calculs utilisés dans l'analyse

DONNEES		Unité	Symbol	Année statut commercial	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Notes
					x	x	m	x	x	x	
<b>Prix étalon</b>											
1	Observé	XXX/TON	P <sub>0(nts)</sub>		178,654.09	182,869.17	63,164.77	227,010.00	189,175.00	201,786.67	FOB Price
1b	Alternatif	XXX/TON	P <sub>0a</sub>								
<b>Taux de change</b>											
2	Observé	YYY/XXX	ER <sub>2</sub>		1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	Données IAP/DGEP
2b	Alternatif	YYY/XXX	ER <sub>3</sub>								Le maïs est échangé à l'intérieur de la zone franc
<b>Coûts d'accès au point de compétition</b>											
3	Observés	YYY/TON	AC <sub>0wh</sub>		35,045	34,880	33,677	41,427	39,936	40,008	prise en compte du transport y compris toutes les aut
3b	Alternatifs	YYY/TON	AC <sub>0wh</sub>		25,945	25,565	27,244	31,164	29,436	29,509	déduction des charges inefficaces
4	Prix au point de compétition	YYY/TON	P <sub>0wh</sub>		141,658	145,000.00	140,000.00	180,000.00	150,000.00	160,000.00	Grossiste Ouaga
<b>Coûts d'accès au producteur</b>											
5	Observés	YYY/TON	AC <sub>0ig</sub>		33,925	32,991	32,891	41,106	38,856	38,756	Différence prix grossiste prix producteur
5b	Alternatifs	YYY/TON	AC <sub>0ig</sub>		25,767	24,025	26,075	25,221	27,983	26,183	Déduction des frais illicites et réduction frais transport
6	Prix au producteur	YYY/TON	P <sub>0fg</sub>		97,000	79,000	68,000	130,000	102,000	101,000	EPA prix kenedougou (N'Dorola)
7	Externalités associées à la production	YYY/TON	E								
8	Budget et autres transferts liés à la production	YYY/TON	BOT					1,339.00	1,514.00	1,197.00	subventions intrants
	Coefficient d'ajustement quantité (frontière - point de compétition)	Fraction	QT <sub>wh</sub>								
	Coefficient d'ajustement qualité (frontière - point de compétition)	Fraction	QL <sub>wh</sub>								
	Coefficient d'ajustement quantité Point de compétition - producteur	Fraction	QT <sub>fg</sub>		1.08	1.08	1.08	1.08	1.08	1.08	1 sac de 100 kg donne 108 kg (issu de l'EPA)
	Coefficient d'ajustement qualité (point de compétition - producteur)	Fraction	QL <sub>fg</sub>								

PRIX CALCULÉS		Unité	Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula
<b>Prix étalon en monnaie locale</b>										
9	Observé	YYY/TON	P <sub>0(oc\$)</sub>	178,654.09	182,869.17	63,164.77	227,010.00	189,175.00	201,786.67	[1]*[2]
10	Parité	YYY/TON	P <sub>0(oc\$)a</sub>	178,654.09	182,869.17	63,164.77	227,010.00	189,175.00	201,786.67	[1]*[2]
<b>Prix de référence grossiste</b>										
11	Observé	YYY/TON	RP <sub>0wh</sub>	143,609.00	147,988.85	96,841.53	185,582.82	149,239.14	161,778.37	[9]-[3]
12	Parité	YYY/TON	RP <sub>0wh</sub>	152,709.43	157,303.99	90,408.29	195,845.55	159,739.14	172,277.81	[10]-[3b]
<b>Prix de référence au producteur</b>										
13	Observé	YYY/TON	RP <sub>0ig</sub>	121,173.02	126,836.88	71,697.77	159,323.28	122,322.53	135,964.91	[(11)*[QTfg]]-[5]
14	Parité	YYY/TON	RP <sub>0ig</sub>	139,159.52	145,863.31	71,565.95	186,292.36	144,534.93	159,876.71	[(12)*[QTfg]]-[5b]

INDICATEURS		Unité	Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula
<b>Écart de prix au point de compétition</b>										
15	Observé	YYY/TON	PG <sub>0wh</sub>	(1,951.21)	(2,989)	43,158	(5,583)	761	(1,778)	[4]-[11]
16	Alternatif	YYY/TON	PG <sub>0wh</sub>	(11,051.64)	(12,304)	49,592	(15,846)	(9,739)	(12,278)	[4]-[12]
<b>Écart de prix au producteur</b>										
17	Observé	YYY/TON	PG <sub>0ig</sub>	(24,173.02)	(47,837)	(3,698)	(29,323)	(20,323)	(34,965)	[6]-[13]
18	Alternatif	YYY/TON	PG <sub>0ig</sub>	(42,159.52)	(66,863)	(3,566)	(56,292)	(42,535)	(58,877)	[6]-[14]
<b>Taux de protection au point de compétition</b>										
19	Observé	%	NR <sub>0wh</sub>	-1.36%	-2.02%	44.57%	-3.01%	0.51%	-1.10%	[15]/[11]
20	Alternatif	%	NR <sub>0wh</sub>	-7.24%	-7.82%	54.85%	-8.09%	-6.10%	-7.13%	[16]/[12]
<b>Taux de protection au producteur</b>										
21	Observé	%	NR <sub>0ig</sub>	-19.95%	-37.72%	-5.16%	-18.40%	-16.61%	-25.72%	[17]/[13]
22	Alternatif	%	NR <sub>0ig</sub>	-30.30%	-45.84%	-4.98%	-30.22%	-29.43%	-36.83%	[18]/[14]
<b>Taux d'assistance nominal</b>										
23	Observé	%	NRA <sub>0</sub>	-20%	-37.72%	-5.16%	-17.56%	-15.38%	-24.84%	[(17)+[8]]/[13]
24	Alternatif	%	NRA <sub>a</sub>	-30.30%	-45.84%	-4.98%	-29.50%	-28.38%	-36.08%	[(18)+[8]]/[14]

Décomposition du PWAfg		Unité	Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula
25	Écart de marché international	YYY/TON	IRG	-	-	-	-	-	-	-
26	Écart de politique de change	YYY/TON	ERPG	-	-	-	-	-	-	-
27	Écart des coûts d'accès au point de compétition	YYY/TON	ACG <sub>wh</sub>	(9,100.43)	(9,315)	6,433	(10,263)	(10,500)	(10,499)	-([3]-[3b])
28	Écart des coûts d'accès au producteur	YYY/TON	ACG <sub>ig</sub>	(8,886.07)	(9,711)	(6,301)	(16,706)	(11,712)	(13,412)	[5b]-[5]+([12]-[11])*(1-QLfg)
29	Écart d'externalité	YYY/TON	EG	-	-	-	-	-	-	-

6.



FOOD AND AGRICULTURE  
ORGANIZATION OF  
THE UNITED NATIONS



MAFAP  
SPAAA

supported by the *Bill and Melinda Gates Foundation*